

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur.

*Rapporteur général.*

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 9

**DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

*Rapporteur spécial : M. Jean-Marie LOUVEL.*

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 10), 2053 (tome III), 2087 et in-8° 567.

Sénat : 24 (1966-1967).

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>I. — Les dépenses ordinaires</b> .....	4
<b>A. — Les moyens des services</b> .....	4
<b>B. — Les interventions publiques</b> .....	5
<b>II. — Les dépenses en capital</b> .....	7
<b>A. — Les investissements exécutés par l'Etat</b> .....	7
<b>B. — Les subventions d'équipement</b> .....	7
— L'industrialisation dans les Départements d'Outre-Mer.....	11
— Le tourisme dans les Départements d'Outre-Mer.....	12
— Le service militaire adapté aux Antilles.....	14
— Les subventions aux collectivités locales.....	14
<b>Observations de la Commission des Finances</b> .....	15
<b>ANNEXE I. — Situation de l'industrie hôtelière dans les Départements d'Outre-Mer</b> .....	21
<b>ANNEXE II. — Bilan des dommages causés par le cyclone « Inès » à la date du 4 octobre 1966</b> .....	23
<b>ANNEXE III. — L'aspect économique, social, civique du service militaire adapté</b> .....	24
<b>ANNEXE IV. — Le fonctionnement du service militaire adapté (1964-1966)</b> ...	26
<b>ANNEXE V. — Situation de l'agriculture dans les Départements d'Outre-Mer (campagne 1964-1965)</b> .....	35
<b>ANNEXE VI. — L'évolution économique des Départements d'Outre-Mer entre 1960 et 1965</b> .....	47

Mesdames, Messieurs,

Comparé à celui de 1966, le budget des Départements d'Outre-Mer pour 1967 se présente de la manière suivante :

	1966	1967	DIFFERENCE
	(En francs.)		
<i>Dépenses ordinaires :</i>			
Titre III. — Moyens des services .....	68.803.674	73.532.663	+ 4.728.989
Titre IV. — Interventions publiques .....	33.635.200	33.735.200	+ 100.000
Total .....	102.438.874	107.267.863	+ 4.828.989
<i>Dépenses en capital :</i>			
Crédits de paiement.....	120.000.000	129.750.000	+ 9.750.000
Total .....	222.438.874	237.017.863	+ 14.578.989
Dépenses en capital (autorisations de programme).....	130.000.000	148.100.000	+ 18.100.000

Il faut noter d'abord une augmentation de 14.578.989 F des possibilités de dépenses, qui passent de 222.438.874 F en 1966 à 237.017.863 F, soit une progression de 6,55 % du montant des crédits votés pour l'année 1966. Celle-ci résulte de l'accroissement :

- de 4,71 % des dépenses ordinaires, au sein desquelles les moyens des services marquent une augmentation de 6,87 % ;
- de 8,12 % des dépenses en capital (crédits de paiement).

Le présent budget, bien qu'il soit encore faible en comparaison des importants besoins à satisfaire dans les D. O. M., a le mérite de traduire pour 1967 un effort intéressant, notamment en matière d'équipement, puisque le budget de 1966 n'était en accroissement que de 0,6 % par rapport à celui de l'année précédente.

L'analyse du budget de 1967 se présente ainsi :

## I. — Les dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires passent de 102.438.874 F en 1966 à 107.267.863 F et sont par conséquent en progression de 4,71 %, alors qu'elles avaient diminué de 4,5 % en 1966 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation de 4.828.289 F se répartit de la manière suivante : + 3.130.249 F au titre des mesures acquises et + 1.698.740 F au titre des mesures nouvelles.

Au titre des *mesures acquises*, la progression constatée correspond :

— à l'octroi d'une subvention de 1 million de francs en raison de l'expansion démographique et de l'accroissement de la population scolarisable, d'une part ;

— à l'augmentation des crédits réservés aux moyens des services (+ 2.130.249 F) pour tenir compte de l'amélioration des rémunérations de la fonction publique et du relèvement des prestations familiales et des cotisations de sécurité sociale, d'autre part.

Au titre des *mesures nouvelles*, les crédits votés pour 1966 sont augmentés d'une somme de 1.698.740 F résultant d'une progression de + 2.598.740 F des moyens et services et d'une réduction de — 900.000 F pour les interventions publiques.

### A. — LES MOYENS DES SERVICES

La croissance de 6,87 % du montant des crédits constatée par rapport à l'an dernier est essentiellement due à l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques décidées en 1966 pour compter du 1<sup>er</sup> avril et du 1<sup>er</sup> octobre 1966 (+ 1.691.700 F).

Les autres mesures consistent essentiellement dans divers ajustements aux besoins : ainsi on trouve une réduction de 25.000 F des crédits de remboursement de frais aux fonctionnaires de l'administration préfectorale et des tribunaux administratifs des D. O. M. Par contre, les dotations de crédits de fonctionnement de la Sûreté nationale dans les D. O. M. sont accrues de manière à tenir compte de la situation réelle des effectifs de la Sûreté nationale dans ces départements (+ 941.651 F).

En ce qui concerne le fonctionnement du service militaire adapté, il est envisagé d'augmenter de + 1.515.895 F les crédits consacrés aux versements à caractère obligatoire, à l'alimentation de la troupe, aux dépenses de transport (+ 400.000 F), à l'achat et à l'entretien du matériel et des bâtiments (+ 600.000 F). L'importance relative de cette dotation, qui représente à peu près le tiers de l'augmentation des crédits affectés aux dépenses ordinaires pour 1967 confirme, s'il en était besoin, le coût élevé de la formation dispensée par la S. M. A., dont il sera question plus loin.

D'autre part, il est envisagé de modifier les effectifs affectés à la gestion du Service militaire adapté : un emploi (personnel civil) de chargé de mission contractuel est créé, tandis qu'un emploi (personnel militaire) de colonel est supprimé. Par ailleurs, afin d'améliorer l'encadrement des unités du service considéré, il est proposé de créer 105 emplois militaires (40 à solde mensuelle, 65 à solde spéciale) et de supprimer 205 emplois militaires (85 à solde spéciale progressive et 120 à solde spéciale). Au total, ces mesures relatives au fonctionnement du Service militaire adapté doivent se traduire par une réduction de — 228.109 F.

Les autres mesures nouvelles sont liées à une modification de l'activité ou de l'organisation des services. C'est ainsi que la création de 16 emplois (1 ingénieur, 3 chargés de mission, 12 secrétaires sténodactylographes) est prévue au Secrétariat général des D. O. M. (+ 394.303 F) en vue d'assurer la prise en charge des agents contractuels dont la rémunération est imputée actuellement sur la dotation du F. I. D. O. M.

## B. — LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les crédits prévus en faveur des interventions publiques passent de 33.635.200 F en 1966 à 33.735.200 F pour 1967. Cette légère augmentation s'analyse essentiellement en :

— un accroissement des subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer octroyées notamment pour tenir compte de l'accroissement de la population scolarisable. En outre, il est prévu d'augmenter de 1 million de francs la dotation pour achat de lait pour le département de la Réunion ;

— une diminution de 1.900.000 F du montant des subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes des D. O. M. pour tenir compte de la situation du chapitre 41-52 à la clôture de la dernière gestion. Il faut noter que la presque totalité du crédit ouvert à ce chapitre est affectée aux subventions exceptionnelles d'équilibre aux collectivités locales. Certes, la situation financière de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion s'est améliorée et l'équilibre de leurs budgets est acquis. Par contre, la Guyane, en raison de son économie embryonnaire et de son faible peuplement, doit recourir à une subvention de l'Etat pour équilibrer son budget. A titre indicatif, il faut rappeler qu'à la clôture de l'exercice 1964, avec une subvention d'équilibre de 3.500.000 F, l'excédent dégagé était de 161.265 F. Le déficit de l'année 1965, compte non tenu de la subvention d'équilibre, sera de 2.400.000 F environ.

\*  
\* \*

## II. — Les dépenses en capital.

Les crédits de paiement augmentent de 8,12 % par rapport au niveau atteint en 1966 ; les autorisations de programme progressent de 13,92 %.

### A. — LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Les dotations au chapitre 58-40 qui retracent les opérations d'équipement de la Sûreté nationale dans les départements d'outre-mer restent fixées à 600.000 F en autorisations de programme ; les crédits de paiement prévus pour 1967 sont de 750.000 F et sont supérieurs de 300.000 F à ceux votés pour 1966. Cette somme, destinée au renforcement de l'action entreprise pour moderniser l'équipement immobilier de la Sûreté nationale, doit permettre de procéder à l'exécution de la seconde tranche de travaux de l'hôtel de police de Cayenne et à l'aménagement des locaux du commissariat central de Basse-Terre.

### B. — LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

En ce qui concerne le F. I. D. O. M., elles se présentent de la manière suivante :

	1966	1967
	(En francs.)	
1 — <i>Section centrale</i> (chap. 68-00) :		
— autorisations de programme.....	90.000.000	110.100.000
— crédits de paiement.....	86.000.000	95.000.000
2 — <i>Section locale</i> (chap. 68-02) :		
— autorisations de programme.....	30.000.000	30.000.000
— crédits de paiement.....	25.000.000	25.000.000

Les propositions de subvention présentées ont été établies compte tenu des objectifs du V<sup>e</sup> Plan. Ainsi, pour l'exercice 1967, le montant total de 140,1 millions de francs en autorisations de programme (dont 4 millions ouverts en vue du financement partiel de travaux routiers en Guyane, travaux initialement prévus pour les années 1969 et 1970 et 5 millions pour le financement d'un pont sur le Kourou en Guyane) doit être réparti en vue d'assurer le

financement en priorité des opérations destinées à la promotion du tourisme, de l'industrialisation, de l'habitat social et à l'assistance technique.

Il est bon de préciser que ces crédits sont également utilisés pour l'infrastructure nécessaire aux installations de recherches spatiales.

La ventilation des autorisations de programme est effectuée par le Comité directeur du F. I. D. O. M. Aussi n'est-il possible actuellement que de donner une répartition indicative pour l'année 1967.

**Répartition indicative des crédits de la tranche F. I. D. O. M. pour 1967.**  
(Autorisations de programme.)

SECTIONS	SECTION CENTRALE		SECTION LOCALE	
	Crédits. (En francs.)	%	Crédits. (En francs.)	%
Aide au développement de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et de l'industrie .....	53.000.000	48,2	12.000.000	40
Infrastructure économique .....	35.100.000	31,9	1.000.000	3,3
Programme routier lié à l'implantation du C. N. E. S. en Guyane.....	4.000.000	3,6	»	»
Construction du pont sur le Kourou (Guyane) .....	5.000.000	4,5	»	»
Equipement social .....	»	»	4.000.000	13,3
Aide au développement de la construction et urbanisme.....	13.000.000	11,8	13.000.000	43,4
<b>Total .....</b>	<b>110.100.000</b>	<b>100</b>	<b>30.000.000</b>	<b>100</b>

Il est intéressant de rapprocher notamment les pourcentages divers d'affectation des crédits de la Section centrale envisagés pour 1967 de ceux relevés pour 1966 au titre des autorisations de programme de la même section.

**Répartition des crédits de la tranche F. I. D. O. M. en 1966.**

(Autorisations de programme.)

SECTIONS	SECTION CENTRALE	
	Crédits. (En francs.)	Pourcentage.
<b>a) Aide au développement :</b>		
Aide à la production.....	26.562.500	
Réforme foncière.....	4.465.000	
Tourisme .....	4.990.000	
Industrialisation .....	6.500.000	
Recherches appliquées.....	6.809.000	
Etudes .....	4.733.500	
	<b>54.060.000</b>	<b>60,6</b>
<b>b) Infrastructure économique.....</b>	<b>20.958.500</b>	<b>23,5</b>
<b>c) Equipement social.....</b>	<b>290.000</b>	<b>0,3</b>
<b>d) Urbanisme et logement.....</b>	<b>13.899.500</b>	<b>15,6</b>
<b>Total .....</b>	<b>89.208.000</b>	<b>100</b>

On constate que, sauf modification de la répartition ci-dessus indiquée, la part réservée à l'aide au développement de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie doit être sensiblement diminuée (de 60,6 % en 1966 à 48,1 % pour 1967) au profit d'un effort consacré à l'aménagement de l'infrastructure économique (de 23,5 % en 1966 à 31,9 % en 1967), l'aide au développement de la construction et à l'urbanisme marquant un léger recul.

Rappelons que, s'agissant de la section locale du F. I. D. O. M., la dotation pour 1966 à 30 millions de francs a été répartie comme suit en autorisations de programme :

Martinique .....	8.000.000 F.
Guadeloupe .....	8.500.000 F.
Guyane .....	4.250.000 F.
Réunion .....	9.250.000 F.

Pour 1967 cette répartition, non encore fixée, sera vraisemblablement analogue.

La vue d'ensemble ne serait pas complète si la participation des ministères techniques à la vie des D. O. M. n'était pas rappelée. Les autorisations de programme prévues pour 1967 concernent :

— Les équipements imputés sur les enveloppes financières programmées à l'échelle nationale :

— Education nationale.....	75.700.000 F.
— Jeunesse et sports.....	14.449.000 F.
— Affaires culturelles.....	650.000 F.
— Affaires sociales.....	9.000.000 F.
— Equipements collectifs ruraux.....	16.400.000 F.
— Recherches .....	2.300.000 F.
— Equipement-logement .....	10.000.000 F.
— Eau et assainissement urbain.....	5.000.000 F.
— Postes et télécommunications.....	29.200.000 F.

— Les équipements programmés non imputés sur les enveloppes financières arrêtées par le V<sup>e</sup> Plan à l'échelle nationale :

— Equipement-transports .....	9.200.000 F.
-------------------------------	--------------

Au total, ces autorisations de programme s'élèveront, en 1967, à 171,8 millions de francs contre 176,8 millions de francs en 1966, soit près du double du montant de la section locale. Ainsi, en 1966, une contribution importante a été apportée au financement :

— d'une part des équipements :

— scolaires, universitaires et sportifs...	93.489.000 F.
— sanitaires et sociaux.....	5.000.000 F.
— collectifs ruraux.....	18.875.000 F.
— urbains .....	4.500.000 F.

— d'autre part des équipements :

— du Ministère des Postes et Télécommunications .....	23.889.000 F.
— du Ministère des Affaires sociales en vue de la formation des adultes.....	21.000.000 F.
— du Ministère de l'Equipement au titre de la signalisation maritime.....	20.500.000 F.
— et de l'aéronautique civile.....	22.789.000 F.

De son côté le Fonds Européen de développement a contribué au développement des D. O. M. pour 100 millions de francs en subventions et le Fonds d'Action Sanitaire et

Sociale des D. O. M. (Section Spécialisée) pour 40 millions de francs en 1966 dont 25 millions de francs consacrés à la construction et au fonctionnement du Service départemental des travailleuses familiales et à la formation du personnel.

Ces dotations doivent permettre le développement économique des D. O. M. notamment par le financement d'opérations pour lesquelles le Gouvernement a pris des engagements formels : *l'industrialisation* et le *tourisme*.

\*  
\* \*

### *L'industrialisation des Départements d'Outre-Mer.*

En ce qui concerne l'industrialisation dans les D. O. M., la réalisation des objectifs du V<sup>e</sup> Plan et la nécessité de transférer en dehors des zones résidentielles certaines installations industrielles rendent indispensables l'extension des zones industrielles existantes et la création de zones nouvelles.

Les besoins supplémentaires peuvent être chiffrés comme suit :

- 40 à 60 ha en Guadeloupe (Zone de la Pointe Jarry) ;
- 40 ha en Martinique (Pointe des Carrières, Morne Californie et Trinité) ;
- 45 ha à la Réunion (Saint-Denis, le Port et Saint-Pierre) ;
- 20 ha en Guyane (Zone de la Madeleine).

Les mesures prises pour accélérer le développement de l'industrialisation dans les Territoires d'Outre-Mer (périodicité des réunions, mise en place d'organismes légers de promotion industrielle départementaux et parisiens, simplification des procédures, amélioration du régime semi-forfaitaire d'attribution des primes d'équipement, effort accru de recherche des promoteurs et institution d'une prime d'emploi et d'allègement des charges sociales et fiscales par décret du 26 novembre 1965) commencent déjà à porter leurs fruits et ont permis d'enregistrer des résultats intéressants, le rythme des attributions d'octroi de prime s'étant nettement accéléré en 1966, année au cours de laquelle seront utilisés non seulement les dotations de 1966 (3 millions de francs), mais également les reliquats importants des années antérieures (4 millions de francs environ).

Parmi les 80 projets industriels en cours d'étude pour les quatre départements, il est vraisemblable qu'une dizaine pourra être agréée d'ici la fin de l'année dont un très gros projet, celui d'une usine de fabrication d'engrais complexes aux Antilles (53 millions d'investissements, 175 emplois, 3 millions de francs de prime).

Au cours de l'année 1967, l'on peut estimer qu'une vingtaine de projets pourront bénéficier de l'aide des Pouvoirs publics et notamment ceux concernant une raffinerie de pétrole en Martinique, une usine de broyage de clinkers et une minoterie en Guadeloupe.

En ce qui concerne la prime d'emploi, sept projets ont bénéficié de cette mesure d'incitation à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1966 (5 industries, 2 entreprises hôtelières, 430 emplois au total).

\*  
\* \*

### *Le tourisme dans les Départements d'Outre-Mer.*

Une attention particulière est portée au développement du tourisme dans les Départements d'Outre-Mer, plus spécialement aux Antilles françaises.

La mission interministérielle créée en octobre 1965 pour coordonner et animer l'action des Pouvoirs publics dans ce domaine a recherché les moyens de favoriser l'amélioration de l'équipement hôtelier et des infrastructures touristiques.

Une société d'équipement touristique a été créée en Martinique, tandis que la société d'équipement de la Guadeloupe a entrepris la réalisation d'une importante opération d'aménagement dans l'île de Saint-Martin. Il apparaît en effet que les encouragements donnés aux investisseurs hôteliers doivent être accompagnés, pour atteindre toute leur efficacité, de la création d'une infrastructure touristique dont l'absence est quasi totale.

Plusieurs projets hôteliers importants sont, soit en voie de réalisation, soit en cours d'étude ; d'ores et déjà un nouvel hôtel de 128 chambres, construit à l'aide de capitaux canadiens, va ouvrir ses portes dans les tout prochains jours en Guadeloupe, tandis qu'en Martinique un hôtel de 56 chambres vient d'être mis en service sur la Baie de Fort-de-France. En Guyane l'extension de

l'hôtel du Montabo est à l'étude. A la Réunion un projet d'hôtel à Saint-Gilles devrait entrer prochainement dans la phase d'exécution.

Le V<sup>e</sup> Plan verra enfin l'aboutissement des efforts déployés par les Pouvoirs publics en vue de permettre aux Départements d'Outre-Mer de disposer d'un équipement hôtelier et d'une infrastructure touristique leur permettant de soutenir dans les meilleures conditions la concurrence des autres îles voisines.

L'annexe I au présent rapport indique la situation de l'industrie hôtelière dans les D. O. M., telle qu'elle a été établie par les Services du Ministère d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer.

3° *Guyane* :

— l'extension de l'hôtel du Montabo : la société qui a racheté cet hôtel envisage une première extension de 20 chambres puis une seconde de 50 chambres, ce qui porterait à 80 chambres la capacité totale de cet hôtel.

4° *Réunion* :

— un projet à Saint-Gilles : hôtel d'une trentaine de chambres à proximité de la plage ; les études et l'avant-projet architectural sont déjà réalisés.

\*

\* \*

S'agissant de l'acquisition de terrains domaniaux (chap. 68-10) aucune dotation n'est prévue en 1967, étant observé que les crédits de paiement n'ont pas été consommés. Depuis 1963, le même motif est toujours invoqué.

\*

\* \*

*Le service militaire adapté aux Antilles.*

Les dotations du service militaire adapté aux Antilles, en Guyane et à la Réunion (chap. 68-11) sont les suivantes :

	1966	1967
	(En francs.)	
Autorisations de programme.....	9.000.000	7.000.000
Crédits de paiement.....	8.250.000	8.500.000

Les crédits demandés sont essentiellement destinés :

- à l'engagement et à la poursuite des travaux à réaliser au profit des collectivités locales dans les quatre départements d'Outre-Mer ;
- à l'achat de matériels de travaux publics en complément et en renouvellement des matériels de dotation des unités de travaux ;
- à la réalisation de la deuxième tranche du regroupement du 1<sup>er</sup> bataillon du S. M. A., de l'Etat-major et de la direction des travaux du S. M. A., à proximité de Fort-de-France au domaine de la Favorite ;
- à la réalisation de la deuxième tranche des travaux d'infrastructure rendus nécessaires par la mise en place du S. M. A. dans le département de la Réunion.

\*  
\* \*

*Les subventions aux collectivités locales.*

— Chapitre 68-20 : *Réparations aux édifices culturels.*

Le crédit de 100.000 F demandé est la reconduction de celui ouvert à ce même chapitre depuis sa dotation en 1963 par transfert du budget du Ministère de l'Intérieur.

Son maintien s'avère toujours nécessaire.

— Chapitre 68-50 : *Constructions publiques.*

Le crédit de 300.000 F prévu pour 1967 est la reconduction de celui ouvert à ce même chapitre depuis sa dotation en 1963 par transfert du Ministère de l'Intérieur.

Son maintien permettra de subventionner à 30 %, selon les règles habituelles, les constructions publiques envisagées dans les quatre départements d'Outre-Mer.

**Observations de la Commission des Finances.**

Comme chaque année, la Commission des Finances s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits demandés en s'efforçant de les comparer avec ceux des années antérieures. Elle laisse le soin aux parlementaires des Départements d'Outre-Mer de formuler leurs observations compte tenu des problèmes locaux qui se présentent dans leur département respectif.

Avant de procéder à l'examen du budget, la Commission des Finances a chargé son rapporteur spécial d'exprimer aux victimes et sinistrés du récent cyclone de la Guadeloupe sa vive sympathie. Elle a souhaité connaître l'étendue du désastre subi et l'effort accompli par le Gouvernement ; les renseignements qu'elle a obtenus à ce sujet sont publiés en annexe II au présent rapport.

\*  
\* \*

La Commission a enregistré avec satisfaction la progression des crédits demandés d'une année sur l'autre, 6,55 % du montant des crédits votés pour 1966, alors que ces derniers marquaient seulement une augmentation de 0,6 % par rapport à ceux de 1965.

En dépit de cette progression, il apparaît cependant que l'effort est encore insuffisant et les parlementaires de ces départements ne manqueront pas sur tel ou tel point de le souligner.

La Commission s'est préoccupée également de savoir dans quelle mesure il avait été tenu compte des observations faites les années précédentes par elle.

1° *Départementalisation.*

La Commission a souligné la nécessité de faire parvenir les départements à l'assimilation entière et complète comme l'obliga-

tion en est faite par la Constitution. Si elle a enregistré avec satisfaction les progrès accomplis, elle a constaté avec regret que l'effort restant à effectuer était loin d'être négligeable et demande au Gouvernement de faire savoir au Sénat ses intentions précises à ce sujet.

## 2° *Service militaire adapté.*

Comme chaque année, la Commission des Finances a eu l'attention attirée sur les crédits importants réclamés au titre du service militaire adapté. Elle a pris connaissance des rapports des missions parlementaires qui se sont penchées sur ce problème et a chargé le rapporteur spécial d'exposer au Sénat les conclusions de ces rapports. Tout d'abord, notre collègue, André Monteil, lui a fait savoir au nom de la mission qu'il présidait « l'impression très favorable » qu'il a rapportée ainsi que ses collègues de son voyage d'information.

Une autre mission envoyée par l'Assemblée Nationale et présidée par M. Bourgund, a publié un rapport d'information (rapport n° 1864) dont votre rapporteur a estimé utile de donner en annexe III les conclusions.

Celles-ci peuvent se résumer ainsi :

- coût élevé des services rendus dont certains membres de la mission considèrent que c'est là un aspect en quelque sorte secondaire ;
- formule acceptable sous réserve que le service militaire adapté soit inclus dans un cadre militaire ; des incidents survenus en ont montré la nécessité ;
- efficacité de l'action du S. M. A. en faveur de l'économie locale, réserve faite du coût réel des réalisations ;
- faible pourcentage des stagiaires susceptibles d'arriver à l'obtention d'un C. A. P. : 13 seulement sur 82 ont des emplois certains et correspondant à leur qualification ;
- critique concernant l'implantation en Guyane de C. F. P. où 329 personnes sont nécessaires pour faire marcher un établissement de 85 stagiaires ;
- conclusion unanime sur la nécessité de conserver au S. M. A. son caractère militaire.

L'annexe IV donne les résultats obtenus par le S. M. A.

Sur le vu de ces observations, après avoir noté que les crédits consacrés au S. M. A. passent à 38.982.424 F en 1967 contre 36.650.281 en 1966, la Commission des Finances considère que l'attention du Gouvernement doit rester particulièrement vigilante sur cette institution ; elle souhaite que, suivant l'expression du rapporteur spécial de l'Assemblée Nationale, M. Renouard, le problème du S. M. A. « soit repensé dans le sens d'une meilleure rentabilité économique des sommes engagées ».

3° *Crédits F. I. D. O. M.*

La Commission des Finances a regretté que certains crédits du F. I. D. O. M. au cours de l'année n'aient pas conservé leur affectation normale et aient pris la place de crédits consacrés à des dépenses de fonctionnement et d'administration. Elle a souligné que des crédits d'infrastructure routière en Guyane permettant l'accès à la base de lancement d'engins spatiaux auraient dû être supportés par le Centre national d'études spatiales, tout au moins partiellement.

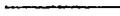
4° *Acquisition de terrains domaniaux.*

La Commission désire savoir pourquoi les crédits de paiement du *chapitre 68-10* (Acquisition de terrains domaniaux) n'ont jamais pu être consommés depuis plusieurs années et s'il n'y a pas lieu de les supprimer.

\* \* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des départements d'Outre-Mer pour 1967.

# ANNEXES



## ANNEXE I

### SITUATION DE L'INDUSTRIE HOTELIERE DANS LES D. O. M.

#### a) Hôtels de tourisme international en service ou en voie d'achèvement.

##### 1° Guadeloupe :

- un hôtel de 100 chambres ; connaît de très sérieuses difficultés d'exploitation qui semblent dues à la conjonction de plusieurs causes : erreurs de conception et d'implantation, mauvaise gestion, insuffisance de promotion ;
- un hôtel de 110 chambres. Après une première année d'exploitation difficile, cet hôtel connaît une excellente fréquentation et représente actuellement le meilleur atout touristique de la Guadeloupe ; son extension (100 chambres de plus) est à l'étude mais se heurte à un très sérieux obstacle : l'insuffisance des ressources en eau potable, problème qu'il est essentiel de résoudre pour le développement touristique de la région de Sainte-Anne ;
- un hôtel à Gosier, initialement de 24 chambres, vient d'être agrandi par l'adjonction d'un nouveau bâtiment d'une vingtaine de chambres ; bien situé à proximité de Pointe-à-Pitre, il constitue à la fois un hôtel de tourisme et d'affaires ; son extension est envisagée par le nouveau groupe majoritaire : les consorts Loret ;
- un hôtel de 128 chambres est en cours d'achèvement ; la mise en service est prévue pour le mois de novembre 1966. Il est destiné entièrement à une clientèle canadienne de moyen standing ;
- un hôtel de 12 chambres à Saint-Martin. La très faible capacité de cet hôtel ne lui permet pas d'attirer à Saint-Martin, partie française, une clientèle importante ; cependant, son coefficient de remplissage est très satisfaisant et prouve que Saint-Martin pourrait recevoir une nombreuse clientèle touristique ;
- un hôtel à Saint-Martin ; le gros œuvre d'un hôtel de 36 chambres pouvant atteindre ultérieurement 100 chambres est achevé, mais le promoteur manquant de fonds pour l'achèvement (finitions, équipement), il semble peu probable que cet hôtel puisse être mis en service pour la saison touristique 1966-1967.

##### 2° Martinique :

- un hôtel de 30 chambres sera prochainement agrandi lorsque les travaux de déviation de la route nationale seront achevés (d'ici la fin de l'année) ;
- un hôtel construit dans un site remarquable face à la ville de Fort-de-France, de l'autre côté de la rade, comprend actuellement 26 chambres en service et en aura 56 pour la saison prochaine ; son promoteur étant l'agent de la Panam en Martinique, cet hôtel a d'ores et déjà une excellente fréquentation en perspective ; son extension à 90 chambres est prévue dans un avenir proche ; il représente dès maintenant l'opération hôtelière la plus intéressante en Martinique ;
- un hôtel initialement de 30 chambres a été agrandi jusqu'à 50 chambres mais sa situation et sa gestion constituent un handicap sérieux.

3° *Guyane :*

- un hôtel est, depuis le 15 juin 1966, exploité par la société des hôtels Astor, société dont le président est également le président de la société d'exploitation de l'hôtel La Caravelle, en Guadeloupe. La capacité actuelle de l'hôtel (30 chambres) est très insuffisante face aux besoins nouveaux d'hébergement à Cayenne et le problème le plus urgent à résoudre est celui de l'extension de cet hôtel. Un projet comportant dans l'immédiat la construction de deux bungalows de 10 chambres chacun, puis d'une aile nouvelle de 30 chambres, est à l'étude ; la participation de capitaux locaux n'est pas exclue.

4° *Réunion :*

- un hôtel est le premier hôtel de type touristique construit à la Réunion ; il comporte une piscine. Bien situé, cet hôtel n'a cependant pas encore un coefficient de remplissage satisfaisant, faute d'un courant touristique véritable à destination de la Réunion.

Les autres hôtel (Cialos, Hellbourg, Plaine des Cafres) ne peuvent être considérés comme des hôtel de tourisme international ; ils reçoivent d'ailleurs exclusivement la clientèle locale.

b) *Hôtels de tourisme international en cours de construction ou à l'état de projet.*

1° *Guadeloupe :*

- un hôtel à Saint-Martin de 240 chambres de grand standing ; ce projet très important est susceptible de créer un mouvement touristique considérable à destination de la partie française de Saint-Martin mais se heurte actuellement au refus de concours financier de la Caisse centrale de coopération économique ;
- un hôtel de 150 chambres à Bois-Jolan ; les capitaux sont d'origine canadienne ; ce projet, qui serait réalisé sur des terrains de la société financière des Caraïbes (Edmond de Rothschild) reste subordonné à la solution d'un problème difficile : l'alimentation en eau potable ;
- un hôtel près de Sainte-Anne de 110 chambres. Projet conçu par l'exploitant de La Caravelle ; subordonné, comme celui de Bois-Jolan, à la solution du problème de l'eau.

2° *Martinique :*

- un hôtel Hilton (108 chambres). Tout semble prêt pour le lancement assez prochain de la construction qui devrait normalement démarrer vers la fin de l'année ;
- un projet d'hôtel à Pointe-Chéry de 120 chambres. Capitaux canadiens, société en cours de constitution ; les avantages fiscaux et la prime d'emploi ont d'ores et déjà été accordés ; il semble que ce projet devrait également démarrer vers la fin de l'année ;
- un projet à la presqu'île de La Caravelle, 120 chambres, serait réalisé à l'aide de capitaux canadiens ; il n'est pas encore possible de savoir à quel moment la construction effective de l'hôtel pourra être lancée.

3° *Guyane :*

- l'extension de l'hôtel du Montabo : la société qui a racheté cet hôtel envisage une première extension de 20 chambres puis une seconde de 50 chambres, ce qui porterait à 80 chambres la capacité totale de cet hôtel.

4° *Réunion :*

- un projet à Saint-Gilles : hôtel d'une trentaine de chambres à proximité de la plage ; les études et l'avant-projet architectural sont déjà réalisés.

## ANNEXE II

### BILAN DES DOMMAGES CAUSES PAR LE CYCLONE INES A LA DATE DU 4 OCTOBRE 1966

<b>A. — Dommages aux biens privés :</b>	
— Dommages aux habitations.....	78.617.000 F.
	<hr/> <hr/>
<b>B. — Dommages aux productions agricoles :</b>	
— Bananes .....	42.000.000 F.
— Culture cannes .....	67.060.000
— Sucre .....	5.460.000
— Divers .....	10.260.750
— Pêche .....	1.340.000
	<hr/>
Total pertes agricoles.....	126.120.750 F.
	<hr/> <hr/>
<b>C. — Dommages aux biens publics :</b>	
— P. T. T.....	3.197.000
— O. R. T. F.....	302.100
— Ponts et chaussées.....	8.390.000
— S. P. E. G. électricité.....	9.360.000
— Equipement sanitaire et social.....	5.000.000
— Education nationale.....	15.281.000
— Jeunesse et Sports.....	610.000
— Enseignement privé.....	350.000
— Enseignement agricole.....	438.000
— Bâtiments publics Etat.....	280.000
— Bâtiments publics département.....	300.000
— Bâtiments publics communes.....	5.000.000
— Armée .....	3.697.000
	<hr/>
Total des dommages subis par les équipements publics..	52.205.800 F.
	<hr/> <hr/>
<b>D. — Dommages industriels et commerciaux :</b>	
— Industries agricoles.....	31.850.000 F.
— Equipements industriels et commerciaux.....	13.945.000
— Transports maritimes et aériens.....	1.260.000
	<hr/>
Total dommages industriels et commerciaux.....	47.055.000 F.
	<hr/> <hr/>
<b>Total général des pertes subies.....</b>	<b>303.998.550 F.</b>

## ANNEXE III

### L'ASPECT ECONOMIQUE, SOCIAL, CIVIQUE DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE (1)

*L'action du S. M. A. en faveur de l'économie locale a certainement été efficace au cours de ces dernières années; réserve faite du coût réel des réalisations.*

Les autorités locales le reconnaissent volontiers et souhaitent même qu'elle soit amplifiée d'autant plus qu'elles y trouvent un avantage financier, car le S.M.A. relève directement du budget du Ministère des Départements et Territoires d'outre-mer et n'obère pas les finances du département.

Mais, quel que soit l'intérêt économique des travaux réalisés, ce qui importe surtout c'est le bénéfice retiré par les jeunes eux-mêmes de leur passage dans les unités du S. M. A.

Tout d'abord, pendant les seize mois que dure le service militaire, ils échappent, à un âge où l'on est très sensible à toutes les influences, aux dangers d'une excessive oisiveté.

En second lieu, on peut penser que les bienfaits du service militaire communément reconnus en ce qui concerne la formation du caractère, le développement du sens civique, des aptitudes à la vie en commun et de l'esprit de discipline, le progrès de l'hygiène, sont valables aux Antilles ou en Guyane comme en métropole.

Mais il convient surtout d'apprécier le bénéfice que retireront les appelés *au point de vue de leur formation professionnelle.*

La réponse, sur ce point, ne peut être que nuancée.

Un pourcentage relativement faible de stagiaires est susceptible d'arriver à l'obtention d'un C.A.P. ou d'un diplôme de qualification, malgré la valeur et le dévouement des cadres d'active et du contingent et malgré la bonne organisation dans la mise en œuvre d'un équipement de travail, de vie et d'instruction important. C'est la critique la plus sérieuse que l'on puisse faire à ce système. Elle est motivée par plusieurs constatations :

D'abord, il convient de souligner les aspects spécifiques du caractère antillais et guyanais qui provoquent parfois des manquements graves à la discipline dans les formations, et ce pour des motifs les moins justifiés et souvent les plus futiles. Dans l'ensemble, et bien qu'ils soient volontaires, les stagiaires manquent de dynamisme et de foi ; leur niveau d'instruction générale est très faible.

En outre, dans beaucoup de chantiers chargés de besognes d'infrastructure, la présence d'un pourcentage assez important de main-d'œuvre banale est nécessaire. *Celle-ci n'a pas le loisir de se former au-delà du stade de manœuvre si l'on veut réaliser les travaux dans des délais satisfaisants et compatibles avec les exigences du climat.*

---

(1) Extrait des conclusions du rapport d'information n° 1864 A. N. du 31 mai 1966 fait au nom de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée Nationale par MM. Bourgund, d'Allières, Chérasse, Halbout et Montalat, députés.

Au Centre de formation professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni où les meilleurs d'entre eux font huit mois de stage en utilisant un équipement très satisfaisant, nous avons pris contact avec un certain nombre d'instructeurs qui nous ont fait part de la faiblesse des résultats obtenus. Il conviendrait, pour porter un jugement plus complet, de confronter ces résultats avec ceux de la métropole sous l'égide de l'A. N. I. F. R. M. O.

Mais il s'agit surtout de savoir sur quoi débouche cette formation. Ce que l'on en connaît (et il serait souhaitable que des liaisons plus fructueuses existent entre la direction du S. M. A. et celle de la main-d'œuvre des départements d'emploi) n'est pas encourageant : sur 82 anciens stagiaires du C. F. P., il s'avère que 13 seulement ont des emplois certains et correspondant à leur qualification.

D'ailleurs, l'implantation même du C. F. P. en Guyane ne manque pas de susciter des remarques. Celui-ci n'apporte rien à l'économie guyanaise d'après le sous-préfet (8 recrues guyanaises sur 85 stagiaires). Par contre un problème politique et d'ordre public se pose eu égard à l'antagonisme entre les Antillais et les Guyanais. En outre et du fait de son isolement, 329 personnes sont nécessaires pour faire marcher cet établissement de 85 stagiaires ! On peut alors se demander s'il ne conviendrait pas de repenser le problème, non seulement pour l'implantation, mais encore pour l'existence même du Centre.

#### *Les suggestions de la délégation.*

Les réserves qui ont pu être faites concernant le coût du S. M. A., la qualité dans certains cas de la formation professionnelle acquise, le nombre des jeunes bénéficiant de cette formation.

Cela dit, les membres de votre délégation sont unanimes, avec plus ou moins d'enthousiasme, pour reconnaître qu'il s'agit d'une très intéressante réalisation et qu'il faut la poursuivre.

M. Montalat envisage même, sous réserve de certains aménagements et dans certaines limites, l'extension du S. M. A. en métropole.

M. Halbout pense que l'expérience devrait pouvoir profiter aux pays en voie de développement. A titre d'exemple, le Sénégal applique 10 % de ses effectifs sous l'uniforme à un service national adapté. Ne pourrait-on trouver dans cette direction un moyen efficace, parmi d'autres, de lutter contre le sous-développement ? Et le rôle social de l'Officier, par une reconversion des cadres qui auraient choisi cette voie ne prendrait-il pas une nouvelle dimension mondiale ?

M. Bourgund est partisan d'un maintien, sans extension et selon la forme actuelle, le plus pessimiste étant M. Chérasse qui, reconnaissant que la perfection ne peut être atteinte après quatre années d'existence, propose des aménagements visant à augmenter la durée de la formation de base en la portant à six mois et à prévoir des périodes d'entretien en cours de stage.

.....

## ANNEXE IV

### LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE (1964-1966)

#### a) Montant des dépenses effectuées en 1964 et 1965.

Il a paru opportun de fournir le bilan financier des dépenses effectuées sur le chapitre 68-11 non seulement pour les années 1964 et 1965, mais également depuis la création du Service militaire adapté.

Le tableau joint en annexe I donne le bilan des autorisations de programme accordées de 1961 à 1965 et le rythme auquel ces autorisations de programme ont été utilisées. Depuis sa création jusqu'à 1965 inclus, le S. M. A. a reçu 65.451.265 F, soit une moyenne de 13 millions par an.

Le tableau joint en annexe II donne le bilan des crédits de paiement accordés de 1961 à 1965 ainsi que le rythme auquel ces crédits de paiement ont été consommés. Le tableau donne, en outre, la ventilation par grandes catégories de dépenses. A ce sujet, les remarques suivantes doivent être faites.

#### 1. Dépenses de matériels.

Elles ressortissent à un total de 29.336.864 F et représentent la totalité des dépenses d'équipement des Unités du S. M. A. en engins et matériels de travaux publics ainsi que les dépenses d'équipement du Groupement de formation professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni.

A partir de 1967, cette catégorie de dépenses ne concernera plus que le renouvellement des engins et matériels de travaux publics ; ces dépenses peuvent être estimées à environ 2 millions par an, compte tenu de la valeur du parc à entretenir et renouveler.

#### 2. Dépenses de constructions.

Elles ressortissent à 21.335.000 F et représentent les dépenses d'investissement immobilier qu'il a fallu consentir pour l'installation matérielle des 3 bataillons du S. M. A. et du Groupement de formation professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni.

L'installation du bataillon stationné en Guadeloupe, de même que celle du bataillon stationné à Cayenne, peut être considérée comme pratiquement achevée. L'installation du Groupement de formation professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni sera pratiquement achevée fin 1966.

Il reste le problème du regroupement des installations du bataillon du S. M. A. stationné en Martinique. Une première tranche de l'exécution de ce regroupement pourra être exécutée en 1966.

#### 3. Dépenses au profit des collectivités locales.

Elles ressortissent à 10.786.010 F et représentent la valeur des approvisionnements de toute nature qui ont été achetés pour la réalisation des travaux au profit des collectivités locales.

A partir de 1967, ce poste de dépense croîtra dans la mesure où les dépenses d'équipement diminueront.

**Bilan des autorisations de programme (chap. 68-11) accordées au budget  
et prises chaque année au titre du S. M. A. Antilles-Guyane.**

ANNEES	MONTANT des autorisations de programme accordées au budget.	MONTANT des autorisation de programme prises.	RELIQUAT disponible.
1961 .....	14.123.000	7.697.000 >	6.426.000 >
		6.426.000 > (Rel. 1961)	
1962 .....	10.528.265	5.646.265 >	4.882.000 >
		12.072.265 >	
		4.882.000 > (Rel. 1962)	
1963 .....	19.000.000	14.594.878,20	4.405.121,80
		19.476.878,20	
		4.405.121,80 (Rel. 1963)	
1964 .....	12.800.000	12.063.122,61	736.877,39
		16.468.244,41	
		736.877,39 (Rel. 1964)	
1965 .....	9.000.000	8.999.394,88	605,12
		9.736.272,27	
<b>Total général 1961-1965.</b>	<b>65.451.265</b>	<b>65.450.659,88</b>	<b>605,12</b>

**Bilan des crédits de paiement accordés au budget et mandats chaque année au titre du S. M. A.  
Antilles-Guyane (Chapitre 68-11).**

ANNEE	MONTANT des crédits de paiement accordés au budget.	MONTANT des crédits mandatés.	RELIQUAT disponible.	VENTILATION DES DEPENSES		
				Matériels.	Construc- tions.	Collectivités.
1961 .....	14.123.000	7.697.000	6.426.000	7.697.000		
	6.426.000 (Rel. 1961)					
1962 .....	10.528.265	12.072.265	4.882.000	9.651.844	1.913.353	507.068
	16.954.265					
	4.882.000 (Rel. 1962)					
1963 .....	15.100.000	11.771.101	8.210.899	5.315.215	3.960.577	2.495.309
	19.982.000					
	8.210.899 (Rel. 1963)					
1964 .....	14.700.000	15.145.137	7.765.762	3.573.123	7.633.470	3.938.545
	22.910.899					
	7.765.762 (Rel. 1964)					
1965 .....	8.250.000	14.772.390	1.243.372	3.099.682	7.827.620	3.845.088
	16.015.762	(1)	(1)			
<b>Total ...</b>	<b>62.701.265</b>	<b>61.457.893</b>	<b>1.243.372</b>	<b>29.336.864</b>	<b>21.335.020</b>	<b>10.786.010</b>

(1) Compte tenu des engagements pris au 20 octobre 1965.

**Bilan des travaux effectués jusqu'en 1965.**

INVESTISSEMENTS MOBILIERS

Les crédits dépensés à ce titre jusqu'en 1965 inclus ont permis l'exécution des opérations suivantes :

*En Martinique :*

Achat de baraques provisoires Fillod pour le logement de la troupe.

Aménagements divers au domaine de La Favorite ..... 900.000 F.

*En Guadeloupe :*

Achat du terrain et constructions nécessaires pour le logement et les services d'un bataillon au camp de la Jaille.

En outre, construction de 18 logements de cadres ..... 5.900.000

*A Cayenne :*

Achat de terrain et construction des casernements Troupe et Services pour le bataillon stationné au camp du Tigre.

En outre, construction de 59 logements de cadres ..... 10.800.000

*A Saint-Jean-du-Maroni :*

Réfection des bâtiments existants.	
Construction du complément de bâtiments nécessaires ainsi que 20 logements de cadres.....	3.700.000 F.

TRAVAUX AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

*Département de la Martinique.*

*Travaux terminés. — Chantiers importants.*

*Morne-Calebasse :*

Construction de 19 logements économiques dans le cadre d'un lotissement réalisé par la S.I.A.G. ....	266.000
Coût moyen d'un logement (matériaux fournis par la S.I.A.G.). — 14.000 F.	

*Le Carbet :*

Terrassement pour la construction d'un lotissement au Gros-Coulliron (15.000 m <sup>3</sup> × 3 F) .....	45.000
---	--------

*Galocha :*

Construction d'une piste d'accès à l'antenne de télévision de Morne- Bigot, au profit de l'O.R.T.F., 2 km 200 (coût au kilomètre : 48.000 F) .....	105.000
--	---------

*Route du Diamant :*

Construction d'une route entre Anse-Cafard et Anse-d'Arlet, 5 kilo- mètres (coût au kilomètre : 70.000 F) .....	350.000
--	---------

*Travaux en cours : partiellement exécutés :*

*Route de Morne-Rouge à Morne-Capot :*

6 kilomètres (coût moyen au kilomètre : 60.000 F) .....	260.000
---	---------

*Lotissement de Sainte-Anne :*

28 logements (coût moyen d'un logement : 16.000 F) .....	450.000
--	---------

*Cité de Briant-Godissard :*

Terrassement pour la construction d'un stade au profit de la S.I.A.G., 35.000 mètres cubes (coût au mètre cube : 3 F) .....	100.000
--	---------

A ces dépenses dont le total s'élève à 1.576.000 F s'ajoutent les dépenses effectuées à l'occasion du cyclone « Edith » (septembre 1963), 600.000 F, ainsi que les travaux de petite et moyenne importance exécutés à l'initiative des Préfets, soit : 500.000 F.

Au total, le montant des travaux exécutés en Martinique au titre des Collectivités locales s'élève à : 2.676.000 F.

*Département de la Guadeloupe.*

*Travaux terminés. — Chantiers importants.*

*Lotissement du Cocoyer :*

Construction de 10 habitations rurales type F 4 .....	100.000 F.
Coût d'un logement : 10.000 F (matériaux fournis par la S.A.T.E.C.).	

*Cyclone Hélène 1963 :*

Travaux divers et fournitures d'approvisionnement..... 500.000 F.

*Cyclone Cléo 1964 :*

Travaux divers et fournitures d'approvisionnement ..... 350.000

*Travaux en cours. — Partiellement exécutés.*

*Aménagement du Domaine de Longuetau (1<sup>re</sup> tranche) ..... 710.000*

Défrichement de 120 hectares. — Construction d'une route en béton de 6 kilomètres.

Coût moyen du défrichement à l'hectare : 2.700 F du kilomètre de route : 80.000 F.

*Rectification de la R. N. 1 entre PK-35.890 et PK-36.870 :*

Travail exécuté à l'entreprise sur crédits S. M. A. (coût au kilomètre : 400.000 F) ..... 400.000

*Reconstruction de la R. N. 1 entre Gourbeyre et Trou-aux-Chiens :*

Coût moyen au kilomètre : 134.000 F ..... 300.000

Au total de 2.260.000 F représentant les crédits dépensés au titre des travaux énumérés ci-dessus, il y a lieu d'ajouter la valeur des approvisionnements achetés pour l'exécution de travaux de petite ou moyenne importance à l'initiative des Préfets, soit environ 500.000 F.

Le total des crédits dépensés en Guadeloupe au titre des travaux pour les Collectivités locales s'établit à 2.860.000 F.

*Département de la Guyane.*

*Travaux terminés. — Travaux importants.*

*Polder Marie-Anne :*

Construction d'un appontement de 20 mètres sur le fleuve Mahury .... 120.000 F.

Lotissement de 28 logements × 16.000 ..... 450.000

Chemin de desserte du lotissement 3 kilomètres × 90.000 ..... 270.000

---

840.000 F.

*Travaux en cours.*

Route Tonate—Pont des Cascades = 32 kilomètres (coût de revient au kilomètre : 75.000 F) ..... 2.380.000 F.

*Pont sur la Rivière Orapu :*

Achat du tablier et des traverses Bailley ..... 750.000

Erectelle de Montsinéry (coût au kilomètre : 80.000 F) ..... 130.000

A ces dépenses dont le total s'élève à 4.100.000 F s'ajoutent les dépenses correspondant à l'exécution des travaux de petite et moyenne importance à l'initiative du Préfet, soit : 400.000 F.

Au total le montant des travaux exécutés en Guyane au profit des Collectivités Locales s'élève à 4.500.000 F.

**b) Montant des crédits inscrits pour 1966.**

Le montant des crédits inscrits au projet de budget 1966, pour le chapitre 68-11, l'élève à :

Autorisations de programme.....	9.000.000 F.
<hr/>	
Crédits de paiement :	
Services votés .....	2.750.000 F.
Mesures nouvelles .....	5.500.000 F.
	<hr/>
	8.250.000 F.

Les crédits demandés sont essentiellement destinés :

1° A la poursuite du programme des travaux réalisés  
au profit des Collectivités locales dans les quatre Départements d'Outre-Mer.

Le programme prévu est le suivant :

MARTINIQUE

*Poursuite des travaux en cours.*

Achèvement du programme de construction de 28 logements économiques, type F. 4, au profit de la S. I. A. G. à Sainte-Anne :

Autorisation de programme.....	En place.
Crédits de paiement prévus.....	150.500 F.

Coût moyen de la construction d'un logement : 21.500 F.

Achèvement de la construction de la route Morne-Aouge—Morne-Capot :

Autorisation de programme.....	En place.
Crédits de paiement prévus.....	90.000 F.

Coût moyen au kilomètre : 56.000 F.

*Travaux nouveaux prévus.*

Chantier de la commune du François :

Arasement partiel d'une butte pour remblaiement d'une mangrove, 1<sup>re</sup> tranche de 50.000 mètres cubes :

Autorisation de programme.....	120.000 F.
Crédits de paiement.....	120.000 F.

Coût moyen : 50.000 m<sup>3</sup> × 2,4 F.

Construction d'une route au profit de l'hôpital Colson (0,8 kilomètre).

Accès à l'extension de l'hôpital :

Autorisation de programme.....	70.000 F.
Crédit de paiement.....	70.000 F.

Coût moyen au kilomètre : 87.000 F.

Construction de la route du Marin à Sainte-Luce :

Achèvement de l'étude topographique et début de la première tranche :

Autorisation de programme.....	en place.
Crédits de paiement.....	150.000 F.

Le coût moyen du kilomètre de route s'établira à 80.000 F environ.

**GUADELOUPE**

*Poursuite des travaux en cours.*

*Domaine de Longueteau :*

Achèvement de la première tranche d'aménagement du domaine de Longueteau en vue de sa mise à la disposition de la Réforme Foncière et au profit de la S. A. T. E. C. :

Autorisation de programme..... en place.  
Crédits de paiement..... 157.500 F.

Coût moyen de l'opération : 120 hectares × 2.700 F. — Défrichement à l'hectare.  
Exécution d'une route en béton : 6 kilomètres × 80.000 F.

*Doublement de la R. N. 1 :*

Achèvement à hauteur de la bretelle vers Trois-Rivières :

Autorisation de programme..... en place.  
Crédits de paiement..... 50.000 F.

Coût moyen de l'opération : 3 kilomètres × 134.000 F.

*Travaux nouveaux prévus.*

*Domaine de Longueteau :*

Début de l'exécution de la deuxième tranche de l'aménagement : (8,650 kilomètres de route et lotissement de 25 logements).

Autorisation de programme..... 450.000 F.  
Crédits de paiement..... 200.000 F.

Coût moyen prévu : route en béton au kilomètre : 80.000 F ; logement : 13.500 F (matériaux fournis par la S. A. T. E. C.).

Piste pour avions légers aux Saintes (125.000 mètres cubes) ; longueur prévue : 600 mètres

Autorisation de programme..... 450.000 F.  
Crédits de paiement..... 250.000 F.

Coût moyen au mètre cube = 3,6 F.

**GUYANNE**

*Poursuite des travaux en cours.*

Travaux de finition de la route Tonate—Pont-de-Montsinery (pour mémoire).

Achèvement de la bretelle de Montsinery (4 kilomètres) :

Autorisation de programme..... 170.000 F.  
Crédits de paiement..... 170.000 F.

Coût moyen au kilomètre : 80.000 F.

*Travaux nouveaux prévus.*

Reprise de la construction de la route Le Galion—Régina (Tranche jusqu'à la rivière Orapu) :

Autorisation de programme..... en place + 400.000 F.  
Crédits de paiement..... 600.000 F.

Coût moyen au kilomètre : 80.000 F.

**LA RÉUNION**

Un crédit prévisionnel de 150.000 F est prévu pour l'exécution de travaux au profit des Collectivités locales.

Le programme des travaux est en cours d'élaboration.

*Travaux non individualisés et réalisés à l'initiative des préfets.*

Ces travaux sont réalisés au profit des Collectivités locales, à l'initiative des préfets des départements.

Ils concernent des travaux de petite ou moyenne importance et sont réalisés dans le cadre d'un crédit ouvert globalement.

Autorisation de programme.....	600.000 F.
Crédits de paiement.....	500.000 F.

Enfin une réserve a été constituée à l'Administration centrale pour l'ouverture de crédits pour travaux imprévus, complément de dotation, événements imprévus (cyclones notamment).

Autorisation de programme.....	240.000 F.
Crédits de paiement.....	240.000 F.

**RÉCAPITULATION**

	CREDITS de paiement.	AUTORISATIONS de programme.
	(En francs.)	
Martinique .....	190.000	580.500
Guadeloupe .....	900.000	657.500
Guyane .....	570.000	770.000
Réunion .....	150.000	150.000
Travaux non individualisés.....	600.000	500.000
Réserves .....	240.000	240.000
	<b>2.650.000</b>	<b>2.898.000</b>

**2° A l'achat de matériels de travaux publics en complément et en renouvellement des matériels déjà réalisés.**

Les crédits prévus à cet effet — 2 millions — seront consacrés essentiellement :

— à l'achat d'un complément de matériels de travaux publics nécessaires à l'exécution de la piste d'envol des Saintes (1 moto-scraper, 1 tracteur-niveleur lourd, 1 niveleuse, 1 embarcation nécessaire au ravitaillement et aux liaisons du chantier).  
Crédit prévu : 1 million ;

— à l'achat de matériels de travaux publics et outillage pour renouvellement du matériel en place. Crédit prévu : 1 million.

Il est rappelé que la valeur globale du parc matériel des travaux publics s'élève approximativement à 10 millions.

**3° A la réalisation de l'amorce du regroupement du 1<sup>er</sup> Bataillon du S. M. A., de l'Etat-Major et de la Direction des travaux du S. M. A. à proximité de Fort-de-France au Domaine de La Favorite.**

Ce regroupement est rendu nécessaire :

— d'une part, en raison de l'obligation de déplacer le Commandement et la Direction des travaux du S. M. A. qui doivent évacuer les locaux qu'ils occupent actuellement à Fort-de-France (dans le cadre du regroupement des Forces terrestres et de l'évacuation du centre de Fort-de-France);

— d'autre part, en raison de la situation excentrique et inconfortable des éléments du 1<sup>er</sup> Bataillon du S. M. A. stationnés à Balata (5 km Nord de Fort-de-France) dans un camp appartenant aux Forces terrestres.

Les crédits prévus pour la première tranche de ce regroupement sont essentiellement consacrés :

— à l'achat du terrain évalué à.....	500.000 F.
— à l'exécution des viabilités, des raccordements aux réseaux eau, électricité, téléphone — à la construction du bâtiment pour la Direction des travaux, évalué à.....	1.000.000 F.

**4° A l'achèvement des travaux d'infrastructure des camps.**

*A Cayenne :*

Reliquat des viabilités, installations du réseau téléphonique, extension du foyer du soldat .....	400.000 F.
---	------------

*A Saint-Jean-du-Maroni :*

Reliquat des viabilités, construction d'un bâtiment troupe, achèvement du programme de logements.....	1.600.000 F.
---	--------------

**5° A la réalisation de la première tranche de la construction du cantonnement nécessaire au Centre militaire de Préformation de la Réunion.**

Soit .....	750.000 F.
------------	------------

\*  
\* \*  
\*

Crédits prévus pour l'ensemble de ces travaux :

Autorisation de programme.....	4.250.000 F.
Crédits de paiement.....	3.250.000 F.

**Récapitulation du projet de plan d'emploi des crédits du chapitre 62-11-1966.**

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En francs.)	
Investissements immobiliers.....	3.500.000	2.500.000
Travaux au profit des collectivités locales....	2.500.000	2.750.000
Recomplètement et renouvellement des matériels de travaux publics.....	2.000.000	2.000.000
Centre militaire de préformation de La Réunion .....	1.000.000	1.000.000
<b>Total .....</b>	<b>9.000.000</b>	<b>8.250.000</b>

## ANNEXE V

### SITUATION DE L'AGRICULTURE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER CAMPAGNE 1964-1965

#### A. — Les produits traditionnels.

##### I. — SUCRE

Les trois départements d'outre-mer producteurs de sucre sont :

- La Réunion ;
- La Guadeloupe et la Martinique.

Ces trois îles se caractérisent par l'exiguïté de leur territoire. Pour préciser d'une manière plus commode leur superficie, celle-ci est comparée à celle du département de la Corse.

— La Réunion a une superficie de 2.152 kilomètres carrés (qui représente un peu plus du quart de la superficie de la Corse), avec une partie centrale très montagneuse (Piton des Neiges 3.059 mètres d'altitude). La canne à sucre n'est cultivable que sur la bordure littorale jusqu'à une altitude de 3 à 400 mètres.

— La Guadeloupe, y compris ses dépendances, avec 1.780 kilomètres carrés représente le cinquième de la superficie de la Corse. Elle est composée de deux îles contiguës : à l'Est, la Grande-Terre, plate et à vocation de cannes, et à l'Ouest, la Guadeloupe proprement dite ou Basse-Terre, plus accidentée et où la canne n'est implantée que sur la partie plate (Est et Nord). Parmi les dépendances, seule Marie-Galante produit de la canne.

— La Martinique, la plus petite des trois avec 1.100 kilomètres carrés, soit le huitième de la Corse. La canne est cultivée dans la partie centrale (plaine du Lamentin) et sur la côte Est.

Au total, la superficie des trois départements atteint 5.400 kilomètres carrés ce qui correspond à la superficie moyenne d'un département métropolitain et moins des trois cinquièmes du département de la Corse.

La population des trois départements dépasse à l'heure actuelle un million d'habitants (Réunion, 400.000 habitants et 151 habitants au kilomètre carré; Guadeloupe, 320.000 habitants et 171 habitants au kilomètre carré; Martinique, 274 habitants au kilomètre carré, dont plus de la moitié a moins de vingt ans).

#### 1° Importance du sucre dans l'économie locale.

Le tableau ci-après fait apparaître le pourcentage que représentent les expéditions de sucre dans chacun des départements d'outre-mer dans le total des expéditions.

*Réexpéditions hors des départements d'outre-mer en 1965.*

Pourcentage en valeur des expéditions totales.

	REUNION	GUADELOUPE	MARTINIQUE
Sucre .....	77	58	28
Mélasses .....	»	2	»
Rhum .....	5	7	11
Bananes .....	»	30	44
Ananas .....	»	»	10
Vanille .....	2	»	»
Huiles essentielles.....	8	»	»
Divers .....	8	3	7

*2° Production des départements d'outre-mer.*

a) *L'évolution des quantités produites* est présentée dans les tableaux annexes. Ils font apparaître au cours des dix dernières années une progression sensible à la Guadeloupe et à la Réunion (plus irrégulière en Réunion en raison des conditions climatologiques), mais une nette régression à la Martinique, à la suite du cyclone de 1963. La production globale a été en 1964-1965 de l'ordre de 460.000 tonnes.

b) *La production de sucre de canne dans l'économie agricole des départements d'outre-mer.* — L'importance des plantations de canne par rapport aux terres labourables est environ de 55 % à la Martinique et à la Guadeloupe et de 50 % à la Réunion. Les terres non plantées en canne sont occupées soit par des plantations de bananes ou d'ananas (Antilles), soit par des cultures vivrières.

La possibilité de développer les plantations de canne dans les trois départements est dans l'ensemble très limitée. Elle est très faible en Réunion où pratiquement toutes les terres utilisables en-dessous de l'altitude maximale sont plantées en canne. En Guadeloupe, l'extension est possible dans la limite de quelques milliers d'hectares. En Martinique, la superficie atteinte avant le cyclone constitue un plafond qu'il sera difficile d'atteindre à nouveau.

Le V° Plan a défini des objectifs de production pour 1970 aux niveaux respectifs de 300.000 tonnes pour la Réunion, 220.000 tonnes pour la Guadeloupe et 100.000 tonnes pour la Martinique. Mais il est précisé à ce sujet que :

— ces tonnages constituent pratiquement les plafonds de production qui pourront être atteints compte tenu des dimensions et des conditions naturelles de ces îles ;

— cette progression ne pourra être réalisée que très partiellement par des accroissements de superficies cultivées mais essentiellement par des améliorations dans les rendements. Les résultats obtenus depuis dix ans dans ce domaine font apparaître toutes les difficultés à attendre.

c) *Les conditions de production.* — Dans leur ensemble, les conditions de production du sucre de canne dans les départements d'outre-mer n'offrent pas d'avantages appréciables par rapport à celles du sucre de betterave.

Tout d'abord, s'il est vrai que les rendements agricoles à l'hectare sont plus élevés pour la canne (60 à 70 tonnes) que pour la betterave (40 tonnes), il résulte de la moindre teneur en sucre de la canne que les rendements sucre à l'hectare sont sensiblement du même ordre (4,5 à 7 tonnes) pour la canne contre 5,5 tonnes à 6 tonnes pour la betterave.

Par ailleurs, les salaires qui représentent une part considérable du coût de production du sucre de canne (70 %) sont pour les Antilles alignés sur les salaires métropolitains, depuis le début 1965, en application de la politique gouvernementale. A la Réunion, le « rattrapage » se poursuit progressivement et l'alignement sera réalisé dans un proche avenir.

Si l'on considère les différents éléments techniques pouvant avantager ou défavoriser la canne des départements d'outre-mer, il faut relever comme élément favorable la durée de la plantation qui est faite pour 5 ans. Toutefois, il est à préciser que 18 mois doivent s'écouler entre la plantation et la première coupe et 12 mois entre les coupes, alors que 8 mois seulement séparent les semis de betterave de la récolte.

Il convient de noter à l'inverse :

- l'impossibilité d'agir sur les surfaces plantées d'une campagne à l'autre ;
- les frais d'acheminement du matériel et des engrais qui en accroissent le coût de 25 %. L'entreposage des pièces de rechange qui nécessite une immobilisation de capitaux ;
- le coût de la préparation des sols, qui nécessite généralement d'importants travaux de drainage ;
- les frais de récolte. En effet, celle-ci exige un personnel important, la coupe ne pouvant être entièrement mécanisée. Il résulte du rendement en sucre de la canne, relativement faible par rapport à celui de la betterave que la matière première à transformer par quintal de sucre produit est plus importante pour la canne que pour la betterave. Cette charge est d'autant plus lourde que les difficultés de main-d'œuvre apparaissent aussi paradoxal que cela puisse paraître dans des pays surpeuplés, au moment de la campagne sucrière, en Martinique notamment.

Enfin, le rendement de la main-d'œuvre est moins élevé dans les régions tropicales.

Sur le plan industriel il existe certains éléments favorables, notamment l'économie de combustible résultant de l'emploi de la bagasse ; toutefois les dépenses de gas-oil et d'électricité ne sont pas évitées notamment pour la mise en route.

En revanche, les fabricants des départements d'outre-mer ont à supporter sans aide des frais de transport de leurs sucres, au moins entre l'usine et le port d'embarquement.

d) *La structure des exploitations.* — La canne est produite par des planteurs propriétaires ou locataires de la terre, par des colons qui sont des métayers installés sur une terre dont ils partagent le profit avec le propriétaire (ce dernier reçoit entre 1/4 et 1/3 selon les conventions) et par les fabricants de sucre qui exploitent des terres en faire valoir direct.

En Réunion, 24.000 planteurs et colons dont les 9/10 produisent moins de 150 tonnes de cannes chacun fournissent 10 usines en activité.

En Guadeloupe, 17.000 planteurs et 8.000 colons dont 18.000 apportent chacun moins de 150 tonnes de cannes fournissent 10 usines.

En Martinique, 4.000 planteurs fournissent 6 usines.

### 3° *Marché des sucres des départements d'outre-mer.*

a) *Structure du marché.* — Les sucres des D. O. M. sont intégrés sans aucune restriction dans l'organisation française du marché et en conséquence, sont soumis aux mêmes obligations et bénéficient des mêmes avantages que les sucres produits en métropole. La part leur revenant dans le total du tonnage bénéficiaire de certaines garanties est de 21 %.

b) *Courants commerciaux.* — La production des départements d'outre-mer est réalisée sous forme de sucres bruts envoyés en métropole pour y être raffinés. Les raffineries utilisant les sucres des D. O. M. sont situées à Marseille, Bordeaux et Nantes. Toutefois, une partie des sucres produits aux Antilles est exportée directement en certains pays étrangers, notamment sur les Etats-Unis (50.000 tonnes), le Maroc, etc.

c) *Prix du sucre de canne.* — Les prix du sucre des D. O. M. au stade délivré quai métropole, est fixé à parité du sucre métropolitain (prix fixé nu départ usine), les frais d'approche entre l'usine des D. O. M. et le port métropolitain étant à la charge des producteurs.

Mais afin de ne pas désavantager les sucres des Départements d'Outre-Mer, une aide forfaitaire est versée aux producteurs pour tenir compte des frais d'approche entre les îles et la Métropole.

Les charges que supportent les sucres des D.O.M. entre l'usine et le port d'arrivée ont été chiffrées pour la campagne 1964-1965 aux niveaux ci-après :

	REUNION	GUADELOUPE	MARTINIQUE
Frais de départ usine à F.O.B. et frais divers.....	7,19	3,35	5,51
Frais de F.O.B. à délivrer Métropole .....	10,96	10,72	10,33

d) *Prix de la canne.* — Le prix de la canne est fixé, comme il est de tradition dans tous les pays du monde, par application d'un pourcentage aux recettes tirées des produits (sucre, rhum, mélasse). Ce pourcentage est fixé à 66 % pour la Réunion et la Martinique. En Guadeloupe il varie en fonction des rendements de la canne en sucre.

Le fabricant de sucre reçoit le complément à titre de marge de transformation.

La canne est payée en fonction de sa richesse en saccharose déterminée par analyse. Son prix est donc variable en fonction à la fois du prix du sucre et de la quantité de sucre qu'elle contient. C'est ainsi que pour la campagne 1964-1965, le prix moyen est ressorti en Réunion à 57,65 F (rendement 11,34 %), en Guadeloupe à 45,64 F (rendement 10 %) et en Martinique à 51,84 F (rendement 8,72 %, mais avec une recette rhum plus importante).

La situation très difficile des petits planteurs dans les trois départements, résultant de la nécessité de vendre les excédents à des cours très bas a conduit le Gouvernement français à consentir une aide provisoire aux planteurs fournissant moins de 150 tonnes de canne, sur la partie excédant leur contingent.

*Département de la Martinique.*

CAMPAGNES	SUPERFICIES totales.	TONNAGES de cannes.	PRODUCTION de sucre en raffiné.	RENDEMENT industriel.
	(Hectares.)	(En milliers de tonnes.)	(En milliers de tonnes.)	(Pourcentage.)
1955-1956 .....	13.000	1.116	82	7,69
1956-1957 .....	14.000	765	66	9,16
1957-1958 .....	14.000	798	64	8,37
1958-1959 .....	13.000	906	73	8,47
1959-1960 .....	13.000	912	76	8,71
1960-1961 .....	15.000	1.048	86	8,55
1961-1962 .....	14.000	984	80	8,52
1962-1963 .....	14.000	1.111	89	8,36
1963-1964 .....	12.000	733	59	8,39
1964-1965 .....	10.000	805	67	8,72

*Département de la Guadeloupe.*

CAMPAGNES	SUPERFICIES totales.	TONNAGES de cannes.	PRODUCTION de sucre en raffiné.	RENDEMENT industriel.
	(Hectares.)	(En milliers de tonnes.)	(En milliers de tonnes.)	(Pourcentage.)
1955-1956 .....	20.000	1.451	124	8,95
1956-1957 .....	21.000	1.203	112	9,76
1957-1958 .....	23.000	1.335	112	8,76
1958-1959 .....	25.000	1.534	136	9,23
1959-1960 .....	26.000	1.684	145	9,02
1960-1961 .....	26.000	1.874	161	8,95
1961-1962 .....	26.000	1.854	163	9,17
1962-1963 .....	26.000	1.706	161	9,81
1963-1964 .....	26.000	1.801	161	9,26
1964-1965 .....	26.000	1.847	177	10,00

*Département de la Réunion.*

CAMPAGNES	SUPERFICIES totales.	TONNAGES de cannes.	PRODUCTION de sucre en raffiné.	RENDEMENT industriel.
	(Hectares.)	(En milliers de tonnes.)	(En milliers de tonnes.)	(Pourcentage.)
1955-1956 .....	30.000	1.559	169	11,34
1956-1957 .....	32.000	1.638	185	11,80
1957-1958 .....	32.000	1.734	200	12,01
1958-1959 .....	30.000	1.483	158	11,10
1959-1960 .....	32.000	1.735	192	11,54
1960-1961 .....	33.000	1.876	209	11,60
1961-1962 .....	35.000	2.410	251	10,89
1962-1963 .....	35.000	1.702	174	10,64
1963-1964 .....	37.800	1.920	215	11,67
1964-1965 .....	37.800	1.963	192	11,34

II. — RHUM

Dans le domaine du marché du rhum il faut noter avec satisfaction que le mouvement de redressement du marché se maintient.

Il faut également rappeler la publication récente du décret du 9 septembre 1965 créant un Comité consultatif du Rhum qui doit redonner à la vie professionnelle l'activité qu'elle avait perdue depuis plusieurs années.

Cependant le rhum français est soumis à une réglementation très étroite tant sur le plan de l'organisation du marché que sur celui de la définition du produit.

L'organisation du marché français repose, en effet, sur deux bases fondamentales qui sont :

— le contingentement institué par la loi du 31 décembre 1922 et les lois subséquentes qui ont pour objet de limiter les quantités de rhum pouvant être introduites sur le territoire métropolitain en exemption de la surtaxe prévue à l'article 389 du Code général des impôts. Ce contingent global est réparti entre les divers territoires producteurs et à l'intérieur de chaque territoire entre les divers établissements producteurs.

Le contingent global est actuellement fixé à 204.050 hectolitres d'alcool pur. Cette disposition est applicable jusqu'au 31 décembre 1967.

La répartition de ce contingent entre les pays producteurs a fait l'objet de modifications récentes dans le sens d'une affectation au département de la Réunion du contingent de l'ex-Indochine et d'une réduction du contingent de la Polynésie française de 500 hectolitres d'alcool pur affectés par moitié à la Réunion et à la Guyane.

Les départements d'Outre-Mer disposent maintenant de 96 % du contingent global.

— Le blocage et l'échelonnement institués par le décret du 16 juin 1949 ont pour objet d'adapter la quantité de rhum aux besoins du marché. Ceci équivaut en pratique à bloquer *sine die* la fraction du contingent qui dépasse les besoins.

Les décrets du 27 avril 1962 pour la Martinique, du 21 septembre 1962 pour la Guadeloupe et du 26 mars 1964 pour la Réunion ont proportionné les contingents de rhum des usines à sucre à la production de sucre, d'une manière partielle pendant la période allant jusqu'en 1965 et d'une manière complète à partir de 1966.

La définition du rhum au cours des dernières années a été complétée par la mise en application du statut des rhums vieux. Le décret du 25 juillet 1963 a défini les conditions nécessaires pour qu'un rhum puisse avoir droit à la qualification de « rhum vieux » (vieillessement d'au moins 3 ans en vaisseaux de bois de 650 litres au plus). Ce même texte a relevé à 40° le degré minimum imposé pour la mise en vente du rhum.

Ces nouvelles dispositions sont venues compléter la réglementation en vigueur dans le sens d'une recherche de l'amélioration de la qualité.

On doit constater que la consommation sur le *marché métropolitain* a très sensiblement diminué depuis une douzaine d'années puisqu'elle est tombée d'un niveau approchant le contingent à une moyenne que l'on peut estimer actuellement à 130/135.000 hectolitres d'alcool pur représentant en gros les deux tiers du contingent.

Cette consommation a atteint son chiffre le plus bas en 1961 avec 114.000 hectolitres d'alcool pur, ce qui a conduit l'interprofession à prendre conscience du danger considérable que courrait ce marché si des mesures de sauvegarde n'étaient pas prises. Une action de propagande financée par des cotisations volontaires a été entreprise et a permis un relèvement sensible de la consommation qui a pu atteindre en 1963 le niveau de 143.000 hectolitres d'alcool pur en bénéficiant toutefois des incidences de l'hiver 1962-1963 qui a été particulièrement rigoureux.

Le niveau indiqué de 130/135.000 hectolitres d'alcool pur (132.000 hectolitres d'alcool pur en 1964) peut être considéré comme le niveau normal actuel mais il ne faut pas perdre de vue que cette situation n'a pu être rétablie qu'au prix de l'effort important de propagande entrepris par l'interprofession.

L'année 1964 n'avait pas été favorable pour le rhum. La situation ne s'est pas redressée en 1965, les exportations restant inférieures au niveau, il est vrai très élevé, qui avait été atteint en 1963.

*Exportation de rhum.*

(En milliers d'hectolitres d'alcool pur.)

	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	REUNION	Ensemble des D. O. M.
1961 .....	40	2	63	15	120
1962 .....	46	2	60	19	127
1963 .....	62	2	97	24	185
1964 .....	46	2	68	21	137
1965 .....	48	2	57	26	133

Les exportations de rhum dépendent essentiellement de la consommation métropolitaine. Celle-ci, malgré la campagne publicitaire entreprise en 1964 et poursuivie en 1965, paraît marquer une certaine stagnation. Elle ne s'accroît que dans le cas d'un hiver rigoureux, comme l'a été celui de 1963-1964. Le mécanisme de déblocage par tranches des contingents disponibles pour l'exportation a permis de maintenir les prix.

La prospection des marchés étrangers n'a donné, jusqu'à présent, que des résultats limités. Les exportations sur l'Allemagne ont toutefois marqué une progression intéressante.

\*  
\* \*

### III. — BANANE

En Martinique, les bananeraies détruites en septembre 1963 ont été entièrement reconstituées et même étendues, leur superficie étant passée de 8.500 hectares à plus de 9.000 hectares. Les rendements ont été améliorés, quantitativement et qualitativement.

Aussi la production du premier semestre 1965 est-elle supérieure à celle des précédentes années et a atteint 105.000 tonnes dont 95.000 tonnes ont été exportées, le reste allant à la consommation locale.

Il est à signaler que la modernisation du conditionnement se poursuit ; l'emballage dit canarien est à peu près définitivement abandonné au profit du carton. L'usage du polyéthylène est en régression comme l'indique ce tableau.

Expéditions en emballage carton .....	80 %
Expéditions en emballage polyéthylène .....	15 %
Expéditions en emballage canarien .....	3 %
Expéditions en emballage caissettes .....	2 %

1° Commentaires sur le marché.

a) *Marché en forte expansion.* — Le marché français de la banane a connu durant ce premier semestre de 1966 une remarquable expansion, qu'illustre la comparaison avec les cinq périodes antérieures :

	TONNAGE IMPORTE	ESTIMATION du tonnage réel des fruits livrés à la consommation.
	(En tonnes.)	
Premier semestre 1961.....	210.000	170.000
Premier semestre 1962.....	217.000	175.000
Premier semestre 1963.....	206.000	165.000
Premier semestre 1964.....	194.000	164.000
Premier semestre 1965.....	211.000	180.000
Premier semestre 1966.....	248.000	224.000

La progression de la consommation semble être le résultat de plusieurs facteurs :

- augmentation du nombre de consommateurs ;
- nouveau mode de conditionnement en « mains coupées » ;
- campagne de propagande ;
- stabilisation du prix au détail.

b) *Tenue du marché.* — On peut regretter toutefois que cette expansion se soit faite à deux reprises au détriment des cours.

En janvier et en juin, les prix wagon-départ ont subi une grave détérioration dont il paraît utile d'expliquer les causes.

Le programme d'importations de janvier, conseillé par l'Administration, était de 28.000 tonnes ; or, 34.500 tonnes furent débarquées (43 % de plus qu'en janvier 1965), alors que la température descendit au-dessous de 0° C ; il en résulta l'affaissement des cours du 14 janvier au 8 février.

En juin, une nouvelle perturbation due à plusieurs facteurs :

- tonnage excessif d'importations en mai (51.000 t contre 38.000 t en 1965) ;
- mauvais étalement et retard des importations étrangères dus à la livraison tardive des licences et à la défaillance de la Colombie ;
- afflux massif de fruits rouges et vague de chaleur.

En résumé, dans les deux cas, il apparaît donc que la conjugaison d'un approvisionnement très élevé et de conditions atmosphériques défavorables soit la cause de la perturbation du marché.

A noter que, pour des raisons analogues, aux mêmes périodes, le marché européen — et notamment en Allemagne fédérale — subit les mêmes affaissements de cours.

2° Conditionnement.

Le conditionnement des bananes en cartons et micro-cartons continue à progresser et gagne chaque territoire.

*Répartition par mode d'emballage des importations du premier semestre.*

TERRITOIRE	EMBALLAGE (tonnes).			
	Cartons.	Polyéthylène.	Canarien.	Total.
Martinique .....	80.805	3.260	230	84.295
Guadeloupe .....	56.427	»	887	57.314
Côte-d'Ivoire .....	25.043	11.253	»	36.296
Cameroun .....	5.929	23.140	»	29.069
Madagascar .....	»	11.618	»	11.618
	168.204	49.271	1.117	218.592
Pourcentage .....	77 %	22,5 %	0,5 %	100 %

La Guadeloupe a réalisé 98,5 % de ses expéditions en cartons (98 % en 1965).

La Martinique a réalisé 96 % de ses expéditions en cartons (80 % en 1965).

La Côte-d'Ivoire a réalisé 69 % de ses expéditions en cartons (30 % en 1965).

Le Cameroun a réalisé 20 % de ses expéditions en cartons (0 en 1965).

Le Cameroun, le dernier venu au carton, augmente rapidement ses expéditions en unités de 10 et 18 kg net.

Trop souvent, la qualité des cartons employés *n'est pas satisfaisante*. Trop légers, ils supportent mal le transport, les transbordements et le gerbage. Une petite économie réalisée sur le grammage des cartons peut causer de lourdes pertes dans la suite des opérations.

Il faut remédier d'urgence à ce défaut.

Il faut veiller également à l'homogénéité des fruits à l'intérieur d'un même carton, qui contient souvent des bananes de points de coupe fort différents.

\*  
\* \*

IV. — ANANAS

1° Production des Antilles françaises.

La production guadeloupéenne ne dépasse guère une dizaine de tonnes annuellement, absorbée par la consommation locale.

Il en est de même pour la Guyane qui ne produit guère chaque année qu'une trentaine de tonnes, restant sur son propre marché.

La Martinique a produit au total 20.000 tonnes d'ananas.

17.500 ont été traitées par les conserveries et ont donné 9.000 tonnes de conserves et 2.000 de jus ; 2.500 tonnes ont été expédiées pour être commercialisées à l'état frais, ce qui représente une progression de 20 % par rapport à l'an passé et 300 % par rapport à 1962.

La recette totale F.O.B. des exportations d'ananas s'élève à 22.531.000 F (contre 20.603.000 en 1964). (Voir feuille statistiques en annexe.)

## 2° Répartition du marché.

Il est apparu nécessaire de procéder à une répartition du marché métropolitain.

En effet, la Martinique reste concurrencée par la Côte d'Ivoire dont les prix de revient sont inférieurs en raison de salaires plus bas.

Il a donc été décidé de partager l'approvisionnement métropolitain par moitié entre Martinique et Côte d'Ivoire, compte tenu de 3.000 tonnes d'importation à venir de pays tiers.

## 3° Intervention du F. O. R. M. A.

Cette année 1965 a été marquée par l'intervention du F.O.R.M.A. décidée en principe fin 1964. Les planteurs et conserveurs martiniquais ont formé un seul groupement qui a été agréé comme « Groupement de producteurs » qui a passé avec le F.O.R.M.A. une convention.

Cette convention prévoit une aide de 6 millions de francs, en 3 ans, destinée à l'amélioration des rendements en culture et en conserverie. C'est ainsi qu'est encouragée la reconversion des plantations en variété « Saint-Domingue », plus résistante aux maladies et plus rentable ; la couverture des sols par films polyéthylène, l'emploi de certains engrais et l'achat de nouvelles machines.

On peut espérer une baisse sensible des coûts de production.

## 4° Marché international et marché européen.

Le marché mondial de l'ananas est caractérisé par la plus extrême confusion. D'une part, des marchés plus ou moins réservés — U.S.A., Grande-Bretagne, France — approvisionnés à des cours relativement élevés par leur propre production. D'autre part, des marchés totalement libres — Allemagne, Belgique — où une concurrence sans limite installe des cours totalement détériorés. Aux U.S.A. le kilogramme d'ananas en conserve est payé C.A.F. : 36 cents ; en Grande-Bretagne et France : 40 ; en Allemagne fédérale : 23 et en Belgique : 23 cents.

Cette inégalité dans les cours du marché se répercute au stade de la production. Les pays à bas salaires (Formose, Afrique du Sud) peuvent accepter de vendre à des prix très inférieurs tandis que Hawaï doit recourir à la pratique du « dumping ». Il y a peu d'espoir de voir la situation s'améliorer.

*Marché commun.* — Comme il est peu probable que nos partenaires acceptent un prix de seuil qui aurait pour effet d'augmenter les prix de détail, il faudra vraisemblablement obtenir un règlement communautaire qui donne à la production européenne des droits d'écoulement à un prix garanti. L'intervention du F.E.O.G.A. pourrait être prévue.

\*

\* \*

## B. — Les cultures diversifiées et l'élevage.

Le revenu assuré aux agriculteurs par les cultures diverses reste, dans la plupart des cas, inférieur à celui qu'ils trouvent dans la canne ou la banane, d'où les difficultés rencontrées par certains pour se développer, voire pour se maintenir.

### I. — GÉRANIUM

La crise qui frappe cette production depuis 1963 a permis de mettre en place tous les organismes économiques régulateurs du marché (groupements de producteurs, comités économiques agricoles) intéressant à 100 % les producteurs.

L'intervention du F. O. R. M. A., tant en ce qui concerne la limitation des surfaces cultivées et les indemnités de reconversion, que la participation aux frais de stockage des stocks excédentaires ou aux frais de fonctionnement des organisations agricoles, a apporté une aide considérable.

Malgré la limitation de la production totale annuelle à 70 tonnes et la répartition de ce quota entre tous les producteurs, le problème du géranium reste dominé par l'importance des stocks encore détenus par la coopérative (2,5 fois les exportations annuelles).

Le Crédit agricole, qui a engagé en effet des ressources considérables pour permettre à la Coopérative d'acheter l'essence produite, et d'éliminer les intermédiaires parasites, a été obligé de ramener le montant des avances par kilogramme déposé à 3.500 F CFA. Tant que la majeure partie des essences stockées n'aura pas pu être écoulée, il sera difficile à cet organisme prêteur de relever ce montant, qui reste actuellement inférieur au prix de revient à la production.

Il en résulte une certaine désaffection pour la culture qui, si elle va dans le sens de l'assainissement du marché, entraîne sur le plan social et humain des difficultés auxquelles on s'efforce de trouver remède.

### II. — VANILLE

Les cours peu rémunérateurs de la vanille (300 F par kilogramme) ont amené une baisse de la production.

Les producteurs s'efforcent de remédier à cette situation, d'une part, en s'organisant (création d'un groupement de producteurs), d'autre part, en réalisant des expéditions directes avec les utilisateurs importants de métropole, enfin en présentant, pour la consommation familiale, un produit conditionné de façon moderne, sous sachet plastique.

Les premières ventes à la consommation s'amorcent bien. Elles dépasseront 100.000 sachets en 1966. Elles devraient doubler en 1967. On peut donc espérer une reprise progressive de cette production.

### III. — THÉ

Le thé, lancé à la Réunion comme culture de diversification, couvre actuellement 170 hectares, dont 108 ont fait en 1965 l'objet de cueillettes.

Les producteurs sont organisés en deux coopératives, l'une à la Plaine des Palmistes, l'autre au Grand-Coude. Une usine de fabrication de thé noir est entrée en fonctionnement en octobre 1965, avec une capacité de production de 65 tonnes de thé fait par an. Le matériel nécessaire au traitement des feuilles de Grand-Coude a été commandé.

Les premiers thés obtenus sont d'une qualité encourageante. Il reste à améliorer les conditions de production pour obtenir des prix de revient rémunérateurs.

L'extension des cultures dans les Hauts de la région au vent (1.000 hectares potentiels) demande la construction de routes de désenclavement à la cote 600 m.

#### IV. — TABAC

A la Réunion, un atelier de préparation et de fermentation du tabac a été construit afin de traiter la production de la région de Rivière Saint-Louis.

Cet investissement est indispensable pour reprendre cette culture qui, en 1965, n'a produit que 12 tonnes environ, dont 6 tonnes ont pu pour la première fois être achetées par le S. E. I. T. A.

Aux Antilles, les premiers essais sont encourageants sur le plan technique, mais ne permettent pas encore de tirer les conclusions économiques définitives.

#### V. — CAFÉ-CACAO

Ces cultures traditionnelles aux Antilles ne se relèvent pas des dégâts causés par les cyclones de ces années dernières et des chutes de cours enregistrées sur les marchés d'importations.

#### VI. — ELEVAGE

Les efforts tendant à l'amélioration de l'élevage se poursuivent régulièrement. Ils portent tout d'abord sur l'amélioration des pâturages (plantation de pengola, fumures, fourrages artificiels). En 1965, plus de 500 hectares ont été ainsi traités dans l'ensemble des départements d'Outre-Mer.

Ils portent ensuite sur l'amélioration du cheptel, soit par l'importation d'animaux sélectionnés (bovins en Martinique et Guadeloupe) soit par la production sur place et la vente aux éleveurs d'animaux améliorés (bovins et porcins, petit élevage à la Réunion, petit élevage à la Martinique), soit par le développement de l'insémination artificielle (un centre d'insémination aux Antilles, un centre à la Réunion).

Ils portent enfin sur l'aménagement des débouchés pour le produits d'élevage (centre d'achat et de vente à la Martinique, SICA-Lait et coopératives laitières, SICA-Porc à la Réunion).

Dans tous les cas, le F. I. D. O. M. est intervenu sous forme de subventions :

- compensant les frais d'approche pour les importations de bétail ;
- prenant en charge une partie des frais de plantation pour les prairies ;
- supportant une partie des frais d'équipement ou de transformation pour les organismes de vente ou de transformation.

Il faut signaler enfin une action particulière en Guyane tendant à améliorer l'état du cheptel, par regroupement coopératif des animaux pendant la nuit et distribution de soins et de fourrage.

## ANNEXE VI

### L'EVOLUTION ECONOMIQUE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ENTRE 1960 ET 1965

#### Croissance de la production intérieure brute.

##### *Situation en 1960.*

Production intérieure brute en :

- Martinique : 481,6 ;
- Guadeloupe : 478,9 ;
- Guyane : 68,3 ;
- Réunion : 270,3 CFA.

##### *Interprétation des comptes de 1961 à fin 1965.*

(Publiés par la S. E. D. E. S.)

Par opposition à l'année 1960 qui était une année de stagnation, le IV<sup>e</sup> Plan (année 1962 à 1965 inclus) a été pour ces Départements une période de forte expansion.

Les résultats pour chacun d'eux ont été sensiblement comparables dans les trois départements insulaires.

En volume, la progression de la production intérieure brute a été de 6,75 par an ; celles des revenus globaux et de la consommation des ménages s'est élevée respectivement à 10,6 % et à 9,3 %.

En dépit d'une très forte pression démographique, qu'un mouvement d'émigration a cependant contribué à limiter aux Antilles, le taux de croissance par tête a été de 4 % de la production intérieure brute, du même ordre qu'en Métropole.

Ce taux de croissance a atteint 7,7 % pour les revenus globaux, et 6,50 pour la consommation des ménages (dépassant nettement à cet égard le taux métropolitain).

Cette croissance accélérée est principalement imputable à la forte expansion des apports de fonds publics qui a accompagné un développement prononcé des dépenses des Administrations. Par contre, on constate que la production locale a apporté une faible contribution à ce développement ; en particulier les productions agricoles d'exportation ont accusé une stagnation causée tout à la fois par les difficultés de débouchés extérieurs et par les effets des cyclones.

A la Guyane, les taux de croissance annuels se situent entre 11 et 16 % selon les branches d'activité, ce qui correspond à des taux par tête de 9 à 14 %. Ce département a donc connu une très forte expansion durant le IV<sup>e</sup> Plan. Outre l'influence du développement des dépenses des Administrations sur l'activité économique, le démarrage des activités du bois et de la pêche, et en fin d'année 1965 les débuts de l'installation de la base spatiale de Kourou ont largement contribué à cette amorce de mise en valeur de la Guyane.

Les tableaux ci-joints donnent toutes précisions d'ordre statistique sur l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan des départements d'outre-mer, dans chaque département, par secteurs de production et d'activité, ainsi que l'évolution des revenus, et notamment le taux d'accroissement annuel par habitant.

En conclusion, bien que l'ensemble des quatre départements d'outre-mer connaissent depuis 1960 une croissance économique globale du même ordre qu'en Métropole, ce développement n'en reste pas moins insuffisant en raison de l'accroissement démographique (de l'ordre de 3 % par an contre 1 % en Métropole).

Le niveau de vie des habitants ne peut donc encore être considéré comme satisfaisant au regard de celui des habitants de la France continentale. L'écart des taux de consommation par tête d'habitant tendrait plutôt à augmenter sans l'effet des prestations sociales et des divers autres transferts publics provenant de la Métropole.

Le V<sup>e</sup> Plan a donc prévu une politique de rattrapage visant à réduire progressivement l'écart existant entre le développement des Départements d'outre-mer et celui de la Métropole.

En bref, ce rattrapage est basé sur l'accroissement des ressources propres de ces Départements et suppose notamment l'accroissement et la diversification des productions traditionnelles et complémentaires, le développement de l'Industrie et du Tourisme, en vue de la création d'emplois nécessaires à la population excédentaire et à l'amélioration de la Balance commerciale.

Ces conclusions sur l'évolution économique des D. O. M. au cours du IV<sup>e</sup> Plan, méritent d'être suivies de quelques commentaires sur les perspectives de croissance relatives au V<sup>e</sup> Plan. Lors de la préparation de ce Plan, les projections sur l'année terminale 1970 avaient été calculées par la S. E. D. E. S. en se référant à 1963 comme année de base, année la plus récente pour laquelle la S. E. D. E. S. disposait de ses comptes économiques, les perspectives de croissance couvraient la période 1964-1970, et non la période 1966-1970 correspondant à la durée du V<sup>e</sup> Plan.

La S. E. D. E. S., en l'absence des comptes définitifs 1965, n'a pu dans l'immédiat s'appuyer que sur les résultats provisoires de l'année 1965 pour évaluer l'ordre de grandeur du taux de croissance de la production intérieure brute à atteindre pour que soit réalisé l'objectif fixé par le Gouvernement : un taux de 8 % pour les départements antillais (globalement). Le tableau ci-après résume ces perspectives :

**Production intérieure brute.**

	IV <sup>e</sup> PLAN	PERSPECTIVES 1964-1970.	PERSPECTIVES 1966-1970.
<i>Production intérieure totale :</i>			
Taux annuel.....	6,75	8,1	9,0
Taux par tête.....	4,0	5,6	6,5
Dont : <i>production intérieure agricole :</i>			
Taux annuel.....	»	5,1	7,3

Ces taux de croissance sont assez exceptionnels, même dans les pays développés. Ils seraient d'ailleurs, en fait, moins élevés par tête en raison de la forte pression démographique.

Ils n'en demeureront pas moins substantiels et de l'ordre, dans les trois départements insulaires de :

- pour la production intérieure brute : 5,6 % ;
- pour la consommation des ménages : 6,2 %,

(à noter que les taux correspondants prévus pour la Métropole sont de 4 et 3,5 %).

Pour la Guyane, les perspectives paraissent encore plus favorables : la production intérieure brute triplerait entre 1963 et 1970, soit un taux de croissance annuel de 17 % (et de 14 % par tête), sans qu'il soit tenu compte, pour l'instant, de l'installation de la base spatiale de Kourou.

Pour la Réunion, les perspectives de croissance sont moins favorables (taux de croissance de la production intérieure brute par tête : 4,6 %). Cependant, en ce qui concerne le niveau de vie, l'écart serait moins marqué, grâce à un concours plus important de fonds publics.

Cette situation résulte des conditions de croissance moins favorable que pour les autres D. O. M. (économie plus largement fondée sur la production sucrière, débouchés extérieurs limités, activités agricoles de remplacement plus difficiles en raison de la crise du géranium ; concurrence des productions extérieures de vanille ; perspectives d'industrialisation et de développement du tourisme moins favorables.

L'exécution du Plan à la Réunion devra être suivie avec une toute particulière attention et les décisions à prendre en matière économique auront à tenir compte de la situation spécifique de ce département.

**A. — Croissance de la production intérieure brute.**

	MARTINIQUE	GUADELOUPE	REUNION	GUYANE	TOTAL
	(Millions de francs.)				
<b>1° A prix courants.</b>					
<b>Montants :</b>					
1961 .....	511,62	471,05	551,98	53,69	1.588,34
1963 .....	677,46	630,47	733,88	81,04	2.122,85
1965 .....	813,85	738,46	892,59	114,96	2.559,86
<b>2° A prix constants 1961.</b>					
<b>a) Montants :</b>					
1963 .....	594,38	551,48	630,78	75,43	1.852,07
1965 .....	654,00	601,23	736,92	98,34	2.090,49
<b>b) Indices d'augmentation :</b>					
1963-1961 .....	116	117	114	140	117
1965-1963 .....	110	109	117	130	113
1965-1961 .....	128	128	133,5	182	132
<b>c) Taux d'accroissement annuel :</b>					
1963-1961 .....	7,7	8,2	6,8	18,6	8,2
1965-1963 .....	5,0	4,5	8,2	14,0	6,3
1965-1961 .....	6,4	6,4	7,5	16,2	7,2
1961-1952 (pour mémoire) .....	5,7	6,0	5,2	3,5	5,4
<b>d) Taux d'accroissement annuel par habitant :</b>					
1963-1961 .....	5,2	5,5	3,4	16,0	5,3
1965-1963 .....	2,7	2,5	4,7	11,5	3,6
1965-1961 .....	4,0	4,0	4,1	13,7	4,4

**B. — Répartition de la production intérieure brute par branches.**

(En pourcentages de la production intérieure brute aux prix courants des marchés.)

	MARTINIQUE		GUADE- LOUPE		REUNION		GUYANE		TOTAL	
	1961	1965	1961	1965	1961	1965	1961	1965	1961	1965
Agriculture .....	28	22	33	25	29	19	10,5	11	29	21
Industrie et artisanat.	6	7	4	5	4	5	8	6	5	6
Bâtiment et travaux publics .....	8	9	7	9	8	12	6,5	13	8	10
Services .....	58	62	56	61	59	64	75	70	58	63
Total .....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

La part de l'agriculture tombe de 29 % en 1961 à 21 % en 1965. Celle de l'industrie et de l'artisanat progresse sans doute — de 5 à 6 % — mais sa contribution à la production intérieure brute demeure encore très modeste. La part du bâtiment et des travaux publics passe de 8 à 10 %. Les activités de services, qui représentaient déjà 58 % de l'ensemble en 1961, en représentaient 63 % en 1965.

C. — Produit intérieur brut.

Ensemble quatre Départements d'Outre-Mer.

(En millions de francs.)

	MONTANTS					INDICES D'AUGMENTATION					
	Prix courants.		Prix constants 1961.			Prix courants.			Prix constants 1961.		
	1961	1963	1965	1963	1965	1963-1961	1965-1963	1965-1961	1963-1961	1965-1963	1965-1961
<i>Agriculture</i> .....	461,54	565,97	547,44	465,98	467,33	123	97	119	101	100	101
<i>Industries et artisanat</i> .....	74,15	102,56	145,40	99,37	135,70	138	142	196	134	137	183
<i>Bâtiment-travaux publics</i> .....	126,26	195,81	256,07	170,23	199,06	156	131	204	136	117	159
<i>Services</i> .....	927,39	1.258,51	1.610,95	1.116,49	1.288,40	136	128	174	120	115	139
— Distribution.....	622,07	819,20	1.011,55	754,17	855,60	132	123	163	121	113	138
— Services privés divers.....	132,45	183,49	248,70	159,00	190,26	139	136	188	120	120	144
— Services publics d'enseigne- ment et d'hôpitaux.....	172,87	255,82	350,70	203,32	242,54	148	137	203	118	119	140
Total production intérieure brute.....	1.588,34	2.122,85	2.559,86	1.852,07	2.090,49	134	121	161	117	113	132
Plus traitements et salaires des administrations.....	198,17	300,30	376,03	241,31	267,72	152	125	190	122	111	135
Produit intérieur brut...	1.786,51	2.423,15	2.935,89	2.093,38	2.358,21	136	121	164	117	113	132

D. — Evolution des revenus.

	MARTINIQUE	GUADELOUPE	REUNION	GUYANE	TOTAL
	(Millions de francs.)				
<i>1° A prix courants.</i>					
<b>Montants :</b>					
1961 .....	506,42	460,78	560,80	75,29	1.603,29
1963 .....	717,29	652,77	776,56	114,35	2.260,97
1965 .....	891,82	808,66	1.032,56	156,59	2.889,63
<i>2° A prix constants 1961.</i>					
<b>a) Montants :</b>					
1963 .....	654,41	595,29	710,74	107,86	2.068,30
1965 .....	747,45	667,93	876,33	137,31	2.429,02
<b>b) Indices d'augmentation :</b>					
1963-1961 .....	129	129	127	143	129
1965-1963 .....	114	112	123	127	117
1965-1961 .....	148	145	156	182	152
<b>c) Taux d'accroissement annuel :</b>					
1963-1961 .....	13,6	13,6	12,7	19,6	13,6
1965-1963 .....	6,8	5,8	10,9	12,7	8,4
1965-1961 .....	10,2	9,7	11,8	16,2	11,0
1961-1952 (p. m.) ..					
<b>d) Taux d'accroissement annuel par habitant :</b>					
1961-1963 .....	10,9	10,7	9,1	17,0	10,5
1963-1965 .....	4,5	3,7	7,4	10,3	5,7
1965-1961 .....	7,7	7,3	8,2	13,7	8,0

E. — Evolution de la consommation des ménages.  
(Services d'enseignement public exclus.)

	MARTINIQUE	GUADELOUPE	REUNION	GUYANE	TOTAL
	(En millions de francs.)				
<i>1° A prix courants.</i>					
<b>Montants :</b>					
1961 .....	426,59	392,55	434,28	69,80	1.323,22
1963 .....	578,33	544,55	580,30	91,50	1.794,68
1965 .....	723,43	663,04	770,61	121,47	2.278,55
<i>2° A prix constants.</i>					
<b>a) Montants :</b>					
1963 .....	527,26	493,39	524,32	86,33	1.631,30
1965 .....	602,67	542,29	645,33	106,23	1.896,52
<b>b) Indices d'augmentation :</b>					
1963-1961 .....	124	126	121	124	123
1965-1963 .....	114	110	123	123	116
1965-1961 .....	141	138	148,5	152	153
<b>c) Taux d'accroissement annuel :</b>					
1963-1961 .....	11,3	12,2	10,0	11,3	10,9
1965-1963 .....	6,8	4,9	10,9	10,9	7,7
1965-1961 .....	9,0	8,4	10,4	11,0	9,3
1961-1952 (p. m.)..	4,4	5,7	6,5	1,7	5,0
<b>d) Taux d'accroissement annuel par habitant :</b>					
1963-1961 .....	8,7	9,4	6,5	8,9	7,9
1965-1963 .....	4,5	2,8	7,4	8,5	5,0
1965-1961 .....	6,5	6,0	6,9	8,6	6,5

F. — Evolution de l'épargne brute des entreprises et ménages.

	MARTINIQUE	GUADELOUPE	REUNION	GUYANE	TOTAL
	(En millions de francs.)				
<b>1° En prix courants.</b>					
<b>Montants :</b>					
1961 .....	79,83	68,23	126,52	5,49	280,07
1963 .....	138,96	108,22	196,26	22,85	466,29
1965 .....	168,39	145,62	261,95	35,12	611,08
<b>2° En prix constants 1961.</b>					
<b>a) Montants :</b>					
1963 .....	127,15	101,90	186,42	21,53	437
1965 .....	144,78	125,64	231	31,08	532,50
<b>b) Indices d'augmenta- tion :</b>					
1963/1961 .....	159	149	147	392	156
1965/1963 .....	114	123	124	144	122
1965/1961 .....	181	184	182,5	566	190

G. — Tableau des ressources et emplois en biens et services.

Ensemble quatre Départements d'Outre-Mer.

(En millions de francs.)

	VALEURS					POURCENTAGES				
	Prix courants.			Prix constants 1961.		Prix courants.			Prix constants 1961.	
	1961.	1963.	1965.	1963.	1965.	1961.	1963.	1965.	1963.	1965.
<i>Ressources.</i>										
Production intérieure brute.....	1.588,34	2.122,85	2.559,86	1.852,07	2.090,49	82,0	79,3	73,8	76,2	71,9
Travaux en régie.....	20,14	32,55	33,92	30,04	28,72	1,0	1,2	1,0	1,2	1,0
Déficit de la balance en biens et services .....	327,81	520,65	876,28	549,63	788,14	17,0	19,5	25,2	22,6	27,1
Total des ressources.....	1.936,29	2.676,05	3.470,06	2.431,74	2.907,35	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Emplois.</i>										
Consommation des Administrations....	81,78	106,29	124,86	11,26	111,63	4,2	4,0	3,6	4,2	3,8
Consommation des ménages.....	1.460,64	1.992,54	2.548,57	1.795,80	2.097,84	75,5	74,5	73,4	73,8	72,2
dont :										
Services d'enseignement public.....	(139,19)	(197,86)	(270,02)	(164,50)	(201,32)	(7,2)	(7,4)	(7,8)	(6,8)	(6,9)
Equipements :										
Administrations et entreprises publiques .....	(131,85)	(199,33)	(243,89)	(186,46)	(208,88)	(6,8)	(7,4)	(7,0)	(7,7)	(7,2)
Logements .....	(105,30)	(155,25)	(206,68)	(144,41)	(176,68)	(5,4)	(5,8)	(6,0)	(5,9)	(6,1)
Entreprises privées.....	(129,12)	(190,32)	(298,07)	(182,76)	(263,50)	(6,7)	(7,1)	(8,6)	(7,5)	(9,0)
Total des équipements.....	366,27	544,90	748,64	513,63	649,06	18,9	20,3	21,6	21,1	22,3
Stocks .....	+ 27,60	+ 32,32	+ 47,99	+ 21,05	+ 48,82	1,4	1,2	1,4	0,9	1,7
Total des emplois.....	1.936,29	2.676,05	3.470,06	2.431,74	2.907,35	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

H. — Tableau d'équilibre financier.

Ensemble quatre Départements d'Outre-Mer.

(En millions de francs, prix courants.)

	MONTANTS			POURCENTAGE du total.		
	1961	1963	1965	1961	1963	1965
<i>Ressources.</i>						
Epargne brute des entreprises et des ménages .....	280,07	466,29	611,08	45,8	46,9	41,1
Financement net de l'extérieur .....	331,13	527,15	876,28	54,2	53,1	58,9
Dont :						
Transferts publics .....	353,24	595,90	919,61	57,8	60,0	61,8
Prêts nets des institutions financières métropolitaines .....	48,65	112,02	156,30	8,0	11,3	10,5
Solde des autres transferts financiers privés (1) .....	— 70,76	— 180,77	— 199,63	— 11,6	— 18,2	— 13,4
<b>Total .....</b>	<b>611,20</b>	<b>993,44</b>	<b>1.487,36</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<i>Emplois.</i>						
Déficit des opérations courantes des administrations .....	217,33	416,22	690,73	35,6	41,9	46,4
Équipements et stocks .....	393,87	577,22	796,63	64,4	58,1	53,6
Dont :						
Administrations et entreprises publiques .....	131,85	204,80	249,64	21,6	20,6	16,8
Entreprises privées et ménages .....	262,02	372,42	546,99	42,8	37,5	36,8

(1) Y compris intermédiaires financiers.